Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17298-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011

Préfecture des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ √
- COMPTE RENDU AFFICHÉ √
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ √

Ville d'Aix-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE N°2011.1124

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRÈCHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE - ANNÉE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Fatima DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.

02.07

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 07/11/11

RAPPORTEUR : Mme Fatima DRAOUZIA
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRÈCHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE - ANNÉE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2008-0883 en date du 14 octobre 2008, le Conseil Municipal a désigné la société Les Petits Chaperons Rouges comme délégataire pour la gestion des crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le contrat correspondant a été signé le 16 octobre 2008 et notifié au délégataire le 20 octobre 2008 pour une durée de 6 ans, sous la forme d'un affermage.

La délégation de service public des crèches a pour objet la gestion des crèches municipales, centres aérés et autres structures Petite Enfance.

Les établissements concernés sont les suivants :

Les P'tits Mousses
L'Atelier (La P'tite Troupe)
Les Aquanautes
L'Atelier
Pom d'Happy
La Ribambelle
Baby Symphonie
L'Ile aux Enfants
Chastel (Pirouette)
Les Contines
Tom Pouce
Le Petit Jardin
Cache Cache
Célony (Berlingot)
Câlin Câline

Les Enfants du Wallon
Les Graines d'Etoiles
Les Bout'Chous
Le Tipi
Pin d'Épices
L'Aquarelle
Françoise Dolto
L'Agora

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société LPCR a transmis à la Ville d'Aix-en-Provence le rapport retraçant l'activité pour l'année 2010, lié à l'exploitation de la délégation de service public.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du Rapport annuel du délégataire qui, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT, a été examiné favorablement par la Commission Consultative des Services Public Locaux en date du 6 octobre 2010.

2011.1124 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRÈCHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE - ANNÉE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

LES PETITS CHAPERONS ROUGES
il fait bon grandir avec nous !

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AIX EN PROVENCE
RAPPORT ANNUEL LES PETITS CHAPERONS ROUGES
DSP RELATIVE A L'EXPLOITATION DES CRECHES

1. Les faits marquants

1.1 Organisation:

1) *Déploiement d'intranet sur toutes les crèches en septembre :*

- Automatisation et mise en ligne sur internet des inscriptions: les familles peuvent désormais se préinscrire en ligne sur internet
- Automatisation de la facturation : la facturation des crèches est toujours gérée au niveau du siège

2) *Gestion en ligne des achats*

Préparation d'un nouvel outil Achat en ligne pour les directrices (AOL) : sa version 1 a été déployée à compter de janvier 2010. Une version 2 sera déployée dans une version « web » à compter de janvier 2011 (une des crèches de la DSP est incluse dans le groupe pilote)

3) *Suivi des interventions travaux*

Test d'un outil de suivi des interventions travaux (GLPI)qui sera déployé dans une nouvelle version en 2011 sur toutes les crèches

4) *Organisation du siège : renforcement des fonctions supports en 2010*

Une organisation centrée autour des crèches, privilégiant la responsabilisation, l'autonomie l'accompagnement des crèches, et la responsabilisation des Directrices (affectation d'un budget) a été mise en place.

- Mise en place d'un service formation au niveau du groupe avec une personne ressource affectée sur Aix en Provence
- Mise en place d'un service Direction travaux et maintenance :
  - nomination d'un responsable local : jean Pierre VILLA
  - un responsable hygiène et sécurité;
  - embauche d'un factotum
- Mise en place d'une référente sur l'accompagnement au changement (ancienne directrice de la DSP d'Aix en provence)

- Mise en place d'une référente santé sur une période transitoire pour déployer les protocoles médicaux et couvrir la caution médicale

1.2 Offre petite enfance

- Ouverture du petit jardin début Novembre (+ 13 places) avec l'organisation d'un séminaire d'intégration

- Décalage de l'ouverture de l'AGORA : réembauche d'un IDE puer sur la crèche les Canaillous dans l'attente de l'ouverture de la crèche de l'AGORA pour garantir une qualité d'accueil

- Extension de l'amplitude d'ouverture sur Pin d'épices et petit jardin

- Réorganisation du fonctionnement des crèches familiales : bilan effectué avec la Pmi et la ville le 01/12/2010

- Rédaction d'un projet ALSH pour les 4-6 ans

- Fonctionnement de la crèche d'été : bilan positif

2. La politique de ressources humaines

2.1 Relations sociales

5) *Elections en juin 2010:*

Les élections de juin 2010 ont abouti à une nouvelle représentativité au sein de l'entreprise : FO 51,38%, CGT 38,74%, CFDT 9,49%.
FO reste majoritaire bien qu'en régression.
CFE CGC disparait.
La CFDT n'atteint pas les 10% nécessaire à un syndicat pour être représentatif et désigner un délégué syndical.

6) *Grèves:*

Sur les 11 grèves nationales, 7 ont été suivies. 3 ont donné lieu à la fermeture de quelques crèches (6, 1 et 2). Nous avons pu maintenir le service public ouvert grâce à la forte mobilisation de nos équipes.

7) *Règlement intérieur mis à jour*

8) *Projet Centres Aérés:*

Avis favorable du CE sur le projet (Nouveau local, Amplitude plus grande pour les salariés donc augmentation du nombre de sorties…). Mais refus du syndicat FO de procéder à un avenant de l'accord 35h. Relance auprès de FO lors des négociations de fin d'année.

2.2 Politique salariale

Les salariés sont sous la convention collective 51. Elle n'a pas été remise en cause.
Des dispositifs sont venus compléter la politique ressources humaines :

- Mise en place de la participation au bénéfice (juin 2010) : 40 000 euros
- Amélioration de la prévoyance (Janvier 2010)
- Avantages fournisseurs: possibilité pour les salariés de bénéficier de tarifs préférentiels auprès des fournisseurs LPCR.
- Réactivation d'un dispositif mal connu des salariés : le 1% logement

Les négociations salariales obligatoires n'ont pu aboutir en 2010 faute d'un accord. Pour autant, elles ont pu aboutir en 2011.

2.3 Politique de promotion interne en 2010

Nous essayons de privilégier la promotion interne dans les recrutements internes à pourvoir dans les crèches. Cela contribue à la reconnaissance des compétences professionnelles des salariés et à la fidélisation de nos équipes.

- 2 Agents de service ➔ aide auxiliaire
- 1 Agent de service ➔ Auxiliaires de Crèche
- 1 aide auxiliaire ➔ Auxiliaire de Puericulture
- 1 Auxiliaire de crèche ➔ Auxiliaire de Puericulture
- 3 Auxiliaires de Puericulture ➔ EJE
- 1 EJE ➔ Directrice adjointe de crèchel
- Nomination du responsable travaux et maintenance
- Nomination d'un référente dans la conduite du changement

2.4 Formation et accompagnement professionnel

L'année 2010 a été marquée par la mise en place en juillet d'un réel service formation au sein de la DRH. Le service est piloté par Loic marquet avec une équipe de 4 personnes.
Un bilan du plan de formation 2010 a été présenté au comité d'entreprise.
Une nouvelle méthodologie a été appliquée pour l'élaboration du plan 2011 sur la base des besoins individuels de formation recensés dans les entretiens annuels.

1) *Continuité et renforcement des actions de formation engagées en 2009*

- Formations gestes et urgences
- Formation PRAPS
- Formations HACCP
- Formation au tutorat
- etc.

9) *Formations d'approfondissement*

- Formation sur l'accueil des enfants en situation d'handicap avec la Souris Verte, (cf bilan de l'action)
- Formation sur l'observation avec Lockzy
- Participation à des colloques petite enfance

10) *Accompagnement*

- Mise en place d'un groupe de travail sur l'analyse des pratiques professionnelles
- Mise en place d'un groupe de travail des EJE
- Construction d'une démarche d'évaluation et ce en douceur: mise en place en 2011

2.5 Santé et hygiène au travail

1) *Les produits d'entretien*

L'année a été marquée par la mise en place du nouveau dispositif à partir de fin 2009.
Fin mars 2010, Nous avons mis en place un dispositif restreint à deux produits (l'un étant classé non dangereux, l'autre n'étant pas impliqué dans les accidents).
Fin avril 2010, la médecine du travail remet un rapport demandant le retrait des 2 produits car l'un d'eux contient un parfum ayant une composante sensibilisante pouvant être allergisante. LPCR indique qu'elle va rechercher une substitution.
Fin mai 2010, le moyen de substitution proposé n'est pas validé par la médecine du travail qui indique un délai d'un mois et demi pour les analyses. Il est donc proposé la mise en place de produits ménagers (Carolin et lingettes) pour permettre le retrait.
Fin octobre 2010, le nouveau dispositif proposé et approuvé pour phase test
Un nouveau dispositif a été mis en place en novembre 2010.

11) *Posture au travail, santé au travail*

Nous avons conduit avec le CHSCT un travail sur les vêtements de travail (travail avec le CHSCT) qui a abouti sur le choix de chaussures de travail pour les agents de service

Par ailleurs, nous avons construit un partenariat avec la sur la conception et l'aménagement des postes

3. Le personnel

3.1 Arrivées / départs de directrices

- Départ de la directrice de l'Ile aux enfants (retour vers sa collectivité d'origine)
- Départ de la directrice des Canailloux (démission)

3.2 Etat des effectifs

Il existe 10 ETP de plus entre 2009 et 2010.

Effectif ETP hors Suspensions	Au 01/01/2009			Au 31/12/09			Au 30/12/10		
	CDI	CDD/Alter	TOTAL	CDI	CDD/Alter	TOTAL	CDI	CDD/Alter	TOTAL
Personnel de crèche	273,55	33,51	307,06	277,85	29,09	306,94	287,33	39,07	326,4
Rattaché au siège	40,44	2	42,44	37,43	3	40,43	40,04	0,82	40,86
TOTAL	313,99	35,51	349,5	315,28	32,09	347,37	327,37	39,89	367,26

Effectif nombre de salariés	Au 01/01/2009			Au 31/12/09			Au 30/12/10		
	CDI	CDD/Alter	TOTAL	CDI	CDD/Alter	TOTAL	CDI	CDD/Alter	TOTAL
Personnel de crèche	326	39	365	340	31	371	318	42	360
Rattaché au siège	47	2	49	43	3	46	44	1	45
TOTAL	373	41	414	383	34	417	362	43	405

3.3 Absentéisme

DEMISSIONS

	DIRECTEUR CRECHE	EJE/IDE	SECTION	AS
2009	2	4	9	4
2010	1	5	15	5

RETRAITES

	DIRECTEUR CRECHE	EJE/IDE	CAT 1,2,3	AS
2009			1	2
2010			2	

FIN ESSAI EMPLOYEUR

	DIRECTEUR CRECHE	EJE/IDE	CAT 1,2,3	AS
2009			1	5
2010				1

FIN ESSAI SALARIE

	DIRECTEUR CRECHE	EJE/IDE	CAT 1,2,3	AS
2009			1	1
2010			1	

LICENCIEMENT

	DIRECTEUR CRECHE	EJE/IDE	CAT 1,2,3	AS
2009			2	4
2010			1	

RUPTURE CONV

	DIRECTEUR CRECHE	EJE/IDE	CAT 1,2,3	AS
2009			3	
2010			1	

SUR LES 15 DEMISSIONS EN 2010 EN SECTION

AUCUNE N'AVAIT ENTRE 0 ET 6 MOIS D'ANCIENNETE
AUCUNE N'AVAIT ENTRE 6 MOIS ET 1 AN
2 AVAIENT ENTRE 1 AN ET 2 ANS

5 AVAIENT ENTRE 2 ANS ET 5 ANS

2 AVAIENT ENTRE 5 ANS ET 10 ANS
6 AVAIENT PLUS DE 10 ANS

LES PERSONNES EMBAUCHEES PAR LPCR NE SONT PAS CONCERNEES PAR LE TURN OVER VOLONTAIRE

CE DECOUPAGE PAR ANCIENNETE PEUT DEMONTRER QUE LES DEPARTS VOLONTAIRES NE SE FONT PAS EN RAISON DU CLIMAT SOCIAL

Parmi les démissions sont inclus les départs suites à des congés longue maladie, congés parentaux, etc...

ABSENTEISME (maladie + AT + enfants malades + évènement familial + Absences injustifiées)

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
2009	9,13	7,75	7,4	7,69	7,68	7,49	9,47	4,46	7,73	9,9	11,02	12,11
2010	11,85	9,79	10,41	9,56	10,66	10,63	10,87	7,3	10,58	13,7		

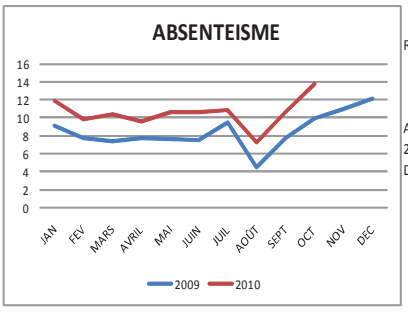

REELLE SAISONALITE DE L'ABSENTEISME

AUGMENTATION DE 3% DE L'ABSENTEISME ENTRE 2009 ET 2010 MAIS DU EN PARTIE A L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE LONGUES MALADIES

4. La pédagogie

4.1 Le projet éducatif, projet pédagogique et projet de section

Le projet éducatif LPCR a été remis à jour fin 2009 et a été déployé en 2010.
Un classeur pédagogique a été élaboré fin 2010 et déployé dans les crèches début 2011
Cela s'est traduit dans les crèches de la DSP par :

- La mise en place de deux comités régionaux pédagogiques fin 2010
- Un travail de réactualisation des projets pédagogiques qui portera ses fruits pour 2011
- La rédaction de projets de section dans chaque crèche
- La mise en place d'une instance de travail des EJE sous le pilotage de la direction pédagogique

4.2 Intervenants dans les crèches

1) *Réorganisation du pôle pluridisciplinaire*

Depuis novembre 2009, psychologues, médecins et psychomotriciens sont rattachés la direction pédagogique. Des fiches de fonctions ont été établies. Un groupe de travail sur l'articulation avec les crèches a été mis en place au premier trimestre 2010 conduisant à un redéploiement des périmètres à septembre.
La psychomotricienne a été missionnée pour réenclencher le partenariat avec le CAMPS et conduire le projet autour des enfants en situation d'handicap..
Des instances de pilotage (réunion pluridisciplinaire, a été mis en place et s'est : fiches de fonctions, groupes de travail, construction de partenariats avec le CAMPS

2) *Réorganisation des intervenants artistiques*

Les modalités d'intervention ont été revues à compter de juin 2010.
Les intervenants crèches sont désormais rattachés provisoirement, le temps de la structuration à la direction pédagogique.
Un intéressant travail de construction s'est établi avec les directrices aboutissant à la rédaction du projets.
Désormais les interventions ne font plus l'objet d'une programmation systématique mais d'un projet travaillé en collaboration avec les équipes.

3) *Travail sur la question médicale*

Un groupe de travail sur les protocoles médicaux, les règles de diéttétique s'est mis en place en 2010 aboutissant à de nouveaux protocoles médicaux.

Afin de suivre la démarche, les infirmières présentes dans les crèches, les IDE puer sont réunies pour faire avancer cette question dans nos crèches.
Depuis juin 2010: travail sur les projets musique et arts plastiques

4.3 Les crèches familiales :

Sophie Veret, coordinatrice petite enfance, a piloté la démarche : suite à la mise en place des crèches satellites, les équipes ont construit un référentiel commun. Ce travail a été présenté à la la Ville et à la Pmi dans le cadre du bilan annuel.

4.4 Partenariats

- Mise en place d'un partenariat avec la Pmi sur l'accueil d'urgence dans les crèches de la DSP
- Réactivation du partenariat avec le CAMPS

5. Enquête qualité

La satisfaction des crèches de la DSP d'Aix est toujours aussi importante. Deux enquêtes qualité ont eu lieu : en septembre 2010 et en avril 2011 concernant la période 2010/ 2011.

6. Travaux

date	compte	designation	libellé	Montant
03/01/10	215	Travaux Divers Locaux	QUINCAILLERIE AIXOISE	988
04/02/10	215	Matériel Outillage industriel	Fact WESCO	1 287
28/02/10	215	Travaux Divers Locaux	QUINCAILLERIE AIXOISE	729
31/03/10	215	Travaux Divers Locaux	QUINCAILLERIE AIXOISE	1 327
30/04/10	215	Travaux Divers Locaux	QUINCAILLERIE AIXOISE	972
30/06/10	215	Matériel Outillage industriel	POINTOMEGA - PT MAT CUISINE	714
01/07/10	215	Travaux Divers Locaux	CIRRUS - CONSTRUCTION BATIMENT PROF	5 607
11/08/10	215	Matériel Outillage industriel	MACHINE A LAVER LES VERRES -FROID G	1 734
31/08/10	215	Travaux Divers Locaux	RELIUS- TRAVAUX PEINTURE- AQUARELLE	556
31/08/10	215	Travaux Divers Locaux	ANNUL FACTURE CIRRUS	-5 607
31/08/10	215	Travaux Divers Locaux	INSTALLATION JOUET EXTERIEUR-LAGON	10 857
31/08/10	215	Travaux Divers Locaux	INSTALLATION JOUET EXTERIEUR-LAGON	11 581
31/08/10	215	Travaux Divers Locaux	INSTALLATION JOUET EXTERIEUR-LAGON	10 857
01/09/10	215	Travaux Divers Locaux	POINT OMEGA - AVOIR - DEJA FACTURE	-10 857
01/09/10	215	Travaux Divers Locaux	POINT OMEGA - PT MOBILIER	-725
01/09/10	215	Travaux Divers Locaux	POINT OMEGA - AVOIR -DEJA FACTURE	-10 857
01/09/10	215	Travaux Divers Locaux	POINT OMEGA - AVOIR -DEJA FACTURE	-10 857
06/09/10	215	Travaux Divers Locaux	SODIMATCO - TVX MACONNERIE+ELECTRIC	6 470
06/09/10	215	Matériel Outillage industriel	SODIMATCO - ARMOIRE LIEBHERR	2 380
06/09/10	215	Matériel Outillage industriel	SODIMATCO - TABLE DU CHEF AVEC BAC	1 495
06/09/10	215	Matériel Outillage industriel	SODIMATCO - FOUR	3 767
01/10/10	215	Travaux Divers Locaux	AARES - AMENAGEMENT POINT D'EAU	1 478
30/10/10	215	Travaux Divers Locaux	extourne écriture/charges	-356
02/11/10	215	Travaux Divers Locaux	PLEIN BOIS- PEINTURE STRUCTURE EXTE	10 562
04/11/10	215	Travaux Divers Locaux	STORES HONORAT -FILM ARGENT/VITRES	1 355
30/11/10	215	Matériel Outillage industriel	QUINCAILLERIE -PERC.PERCU SS FIL	513
30/11/10	215	Matériel Outillage industriel	QUINCAILLERIE -MARTEAU PIQUEUR BOSH	749
27/12/10	215	Travaux Divers Locaux	DGI-REPARATION VOLET/LUMINAIRE	2 845
31/12/10	215	Travaux Divers Locaux	Travaux d'aménagement réalisés	73 158
31/12/10	215	Matériel Outillage industriel	NESPRESSO - ACHAT MACHINE A CAFE	532
	Total 215			113 257
08/01/10	216	Matériel Pédagogique	Fact WESCO	587
29/01/10	216	Matériel Pédagogique	Fact MATHOU MOBILIER	1 177
31/01/10	216	Matériel Pédagogique	Fact ADAPEI WIKI CAT	1 388
03/02/10	216	Matériel Pédagogique	Fact WESCO	887
03/02/10	216	Matériel Pédagogique	Fact WESCO	1 133
12/02/10	216	Matériel Pédagogique	Fact MATHOU MOBILIER	664
24/02/10	216	Matériel Pédagogique	Fact WESCO	811
09/03/10	216	Matériel Pédagogique	Fact WESCO	1 786
31/03/10	216	Matériel Pédagogique	POINTOMEGA	1 090
30/04/10	216	Matériel Pédagogique	POINTOMEGA	1 247
30/09/10	216	Matériel Pédagogique	POINT OMEGA - STRUCTURE	4 024
31/10/10	216	Matériel Pédagogique	POINT OMEGA- JOUETS	2 501
31/10/10	216	Matériel Pédagogique	POINT OMEGA- JOUETS	1 313

31/10/10	216	Matériel Pédagogique	CASTORAMA- ABRI PEKKA	1 198
01/11/10	216	Matériel Pédagogique	REIMP ACHAT MASSIF DE PTS JOUETS	2 156
24/11/10	216	Matériel Pédagogique	CASTORAMA-AIX - CHALET POM HAPPY	550
25/11/10	216	Matériel Pédagogique	PALAPOUL - FOURN+POSE RONDIN BOIS	1 495
31/12/10	216	Matériel Pédagogique	POINTOMEGA - Jouets	1 805
31/12/10	216	Matériel Pédagogique	LPCR IMMO- PT MOBILIER EQUIPEMENT	34 011
31/12/10	216	Matériel Pédagogique	ACHAT MASSIF DE JOUETS	1 631
31/12/10	216	Matériel Pédagogique	REIMP ACHAT MASSIF DE JOUETS	1 149
31/12/10	216	Matériel Pédagogique	REIMP ACHAT MASSIF DE JOUETS	1 295
31/12/10	216	Matériel Pédagogique	REIMP ACHAT MASSIF DE JOUETS	3 369
31/12/10	216	Matériel Pédagogique	REIMP ACHAT MASSIF DE JOUETS	2 795
31/12/10	216	Matériel Pédagogique	POINT OMEGA-REIMP ACHAT JOUETS	1 925
	Total 216			71 988
13/01/10	218	Agencement Locaux	STORE FRANCE	822
14/01/10	218	Materiel de bureau et materiel info	DELL	5 848
30/01/10	218	Agencement Locaux	Fact SIGMAKALON DISTRIBUTION	570
31/01/10	218	Materiel de bureau et materiel info	POINTOMEGA/LOGICIEL AVAST	1 878
31/01/10	218	Materiel de bureau et materiel info	POINTOMEGA/BADGEUSE	1 191
15/02/10	218	Mobilier	IKEA	911
28/02/10	218	Agencement Locaux	Fact SIGMAKALON DISTRIBUTION	558
01/03/10	218	Mobilier	SNS BUREAUX/ fac 14/12/2009	670
23/03/10	218	Mobilier	HABA	981
08/04/10	218	Mobilier	IKEA	423
15/04/10	218	Agencement Locaux	STORES HONORAT FERMETURES	431
16/04/10	218	Mobilier	AGENCEMENT LOCAUX	809
22/04/10	218	Mobilier	IKEA	926
30/04/10	218	Agencement Locaux	PROFIL GROUPE	3 838
20/05/10	218	Mobilier	LE DOS AGILE/RELAX PLIABLE	1 920
20/05/10	218	Mobilier	IKEA / DECO	1 024
25/05/10	218	Materiel de bureau et materiel info	METRO/2 DELL VOSTRO 1015-210	1 411
31/05/10	218	Materiel de bureau et materiel info	POINTOMEGA - 6 MINI PC	3 573
18/06/10	218	Agencement Locaux	STORES HONORAT- RENTOILAGE DE STORE	2 178
30/06/10	218	Agencement Locaux	PROFIL ARCHITECTURE - FRAIS DEPLACE	1 341
30/06/10	218	Mobilier	POINTOMEGA - PT MOBILIER	1 836
30/06/10	218	Mobilier	POINTOMEGA - PT MOBILIER PEDAGOGIQU	4 257
03/07/10	218	Mobilier	P. E. M. - 1 SECHE LINGE	436
08/07/10	218	Materiel de bureau et materiel info	CARREFOUR /2 PORTABLES	798
12/07/10	218	Materiel de bureau et materiel info	METRO / 2 ORDI DELL/AVEC ACPTE 300	1 507
26/07/10	218	Agencement Locaux	STORES HONORAT/RENTOILAGE STORE	3 526
17/08/10	218	Agencement Locaux	WESCO - PETIT MATERIEL	1 501
31/08/10	218	Mobilier	POINT OMEGA- PT MOBILIER	1 388
01/09/10	218	Mobilier	POINT OMEGA - PT MOBILIER	725
06/09/10	218	Agencement Locaux	SODIMATCO - ELEMENTS CUISINE	7 032
07/09/10	218	Agencement Locaux	STORES HONORAT -PTE CASE EN MICA -T	1 200
09/09/10	218	Materiel de bureau et materiel info	CARREFOUR -2 ORDI PORTABLES	960
30/09/10	218	Mobilier	POINT OMEGA - PETIT MOBILIER	2 583

30/09/10	218	Mobilier	POINT OMEGA - GROS JOUETS	3 945
31/10/10	218	Mobilier	POINT OMEGA- PT MOBILIER PEDAGOGIQ	5 299
31/10/10	218	Mobilier	POINT OMEGA- PT MOBILIER EQUIPEMEN	6 589
31/10/10	218	Mobilier	POINT OMEGA- MOBILIER EQUIPEMENT	1 112
31/10/10	218	Mobilier	POINT OMEGA- PT MOBILIER EQUIPEMEN	3 695
16/11/10	218	Agencement Locaux	IKEA- 62 CADRES	514
30/11/10	218	Mobilier	P.E.M - ACHAT+INSTALL LAVE LINGE	471
30/11/10	218	Mobilier	PEM - LAVE LINGE BOCH WAE20360-	471
30/11/10	218	Mobilier	POINT OMEGA - PT MOBILIER	1 374
17/12/10	218	Agencement Locaux	STORES HONORAT- RIDEAU PARE SOLEIL	708
31/12/10	218	Mobilier	POINTOMEGA - Petit mobilier équipem	2 331
31/12/10	218	Mobilier	POINTOMEGA - Petit mobilier équipem	2 513
31/12/10	218	Mobilier	POINTOMEGA - Petit mobilier équipem	3 049
31/12/10	218	Mobilier	POINTOMEGA - Petit mobilier équipem	942
31/12/10	218	Mobilier	POINTOMEGA - Petit mobilier équipem	2 032
31/12/10	218	Mobilier	POINTOMEGA - Petit mobilier équipem	520
31/12/10	218	Mobilier	POINTOMEGA - Petit mobilier équipem	566
31/12/10	218	Mobilier	POINTOMEGA AQUARELLE- PT MOBLILIER	1 729
	Total 218			96 906
				282 151

7. Indicateurs d'activités et données financières

Les indicateurs d'activité sont impactés cette année par le retard pris sur l'AGORA (réduction temporaire d'activité le temps du transfert d'équipement sur les deux structures)), la montée en puissance de la crèche le petit jardin.

Nombre d'enfants accueillis

	2008	2009	2010
Janvier	1133	1125	1105
Février	1139	1134	1122
Mars	1141	1135	1129
Avril	1144	1153	1135
Mai	1145	1174	1139
Juin	1130	1175	1130
Juillet	622	1005	1051
Août	597	647	632
Septembre	978	990	985
Octobre	1065	1102	1145
Novembre	1108	1118	1160
décembre	1101	1113	1161
	1 025	**1 073**	**1 075**

MONTANTS PSU

	PSU EN EUROS	PSU EN EUROS
	C.A. cumulé (familles +caf+msa) au 31/12/2009	**C.A. cumulé (familles +caf+msa) au 31/12/2010**
POM D'HAPPY	570 670	574 097
RIBAMBELLE	615 330	596 571
BABY-SYMPHONIE	393 821	420 727
ILE AUX ENFANTS	559 151	557 208
CONTINES	294 558	299 690
TOM POUCE	147 355	141 284
LE PETIT JARDIN	140 883	161 868
CALIN-CALINE	362 499	372 601
ENFANT DU W.	472 667	490 454
BOUT'CHOUS	330 831	335 697
ATELIER	275 246	287 554
CANAILLOUS	218 955	200 252
AQUARELLE	466 910	472 758
F. DOLTO	391 379	385 591
PIROUETTE	241 459	241 866
PIN D'EPICES	387 373	367 292
TIPI	279 336	272 367
OASIS	246 003	208 371
CACHE CACHE	382 182	389 214
BERLINGOT	377 063	377 755
GRAINES D'ETOILE	299 390	577 394
	7 453 061	**7 730 609**
CF CACHE CACHE	40 346	43 523
CF TOM POUCE	2 846	8 522
CF ENFANTS DU WALL	12 302	41 006
CF BOUT'CHOUS	3 277	11 731
CF POM D'HAPPY	15 886	36 041
CF LES CONTINES	10 355	26 117
CF BERLONGOT	13 168	30 929
CF LOURIGAOU	174 898	**0**
	273 078	**197 869**
LES AQUANAUTES	1 337	1 536
CLSH ATELIER	35 176	34 521
CLSH PETI'MOUSSES	53 193	57 081
total alsh	**89 706**	**93 139**
	7 815 845	**8 021 618**

Taux d'occupation financier

	HEURES FACUREES 31/12/2009	taux d'occupation financier	HEURES FACUREES 31/12/2010	taux d'occupation financier
POM D'HAPPY	143 025	103,64%	139 071	100,78%
RIBAMBELLE	154 218	111,75%	144 268	104,54%
BABY-SYMPHONIE	98 702	107,28%	101 751	110,60%
ILE AUX ENFANTS	140 138	101,55%	134 330	97,34%
CONTINES	73 824	106,99%	74 389	107,81%
TOM POUCE	36 931	107,05%	34 212	99,16%
LE PETIT JARDIN	35 309	102,34%	38 487	111,56%
CALIN-CALINE	90 852	98,75%	89 985	97,81%
ENFANT DU W.	118 463	103,01%	119 151	103,61%
BOUT'CHOUS	82 915	103,00%	81 208	100,88%
ATELIER	68 984	99,98%	69 536	100,78%
CANAILLOUS	54 876	95,44%	48 671	84,65%
AQUARELLE	117 020	101,76%	115 497	100,43%
F. DOLTO	98 090	106,62%	93 243	101,35%
PIROUETTE	60 516	105,25%	58 488	101,72%
PIN D'EPICES	97 086	105,53%	88 919	96,65%
TIPI	70 009	104,96%	65 862	98,74%
OASIS	61 655	107,00%	51 728	89,96%
CACHE CACHE	95 785	104,11%	94 266	102,46%
BERLINGOT	94 502	102,72%	91 403	99,35%
GRAINES D'ETOILE	75 035	54,34%	139 625	101,18%
	1 867 935	102,00%	**1 874 090**	100,72%
CF CACHE CACHE	11 560	83,77%	11 971,87	86,75%
CF TOM POUCE	815	ns	2 341,78	50,91%
CF ENFANTS DU WALL	3 525	ns	11 461,08	83,05%
CF BOUT'CHOUS	939	ns	3 225,75	70,12%
CF POM D'HAPPY	4 552	ns	9 910,52	71,82%
CF LES CONTINES	2 967	ns	7 182,86	78,07%
CF BERLONGOT	3 773	ns	9 174,90	79,78%
CF LOURIGAOU	50 114	ns	**0,00**	0,00%
	78 245		**55 269**	
LES AQUANAUTES	335	ns	342,00	ns
CLSH ATELIER	19 912	ns	17 488,00	ns
CLSH PETI'MOUSSES	29 468	ns	22 828,00	ns
total alsh	**49 715,00**	**0,00**	**40 658,00**	
	1 995 895,00		**1 970 016,88**	

Employeurs réservataires

AREVA CADARACHE	3
CAF MARSEILLE	1
DGAC	3
CENTRALE DES MARCHES PRIVES	1
LA POSTE	8
NORDJURIS	2
POLYCLINIQUE PARC RAMBOT	7
POLYSIUS	1
PRODWARE	1
SETEC	1
SRIAS	10
VIALTIS	2

8. Le compte de résultat

Resultat comptable 2009-2010		
	2 009	2 010
PSU(Parents+CAF+MSA)	7 823 907	8 021 618
Participation Marie	4 847 500	4 795 100
Autres Produits	363 239	531 807
Subvention CG	184 140	187 000
PRODUITS D'EXPLOITATION	13 218 786	13 535 525
Achats & Services	2 142 987	2 055 856
Impots & Taxes	533 806	606 766
Salaires	10 071 353	10 486 977
Dotations aux Amortissements	82 422	132 096
CHARGES D'EXPLOIATION	12 830 568	13 281 695
RESULTAT D'EXPLOITATION	388 218	253 830
Résultat financier	-18 299	43 446
Résultat excéptionnel	-192 599	-169 899
RESULTAT COURANT AVANT IS	177 320	127 377
Impot	-69 506	-71 017
RESULTAT NET	107 814	56 360

Le détail du compte de résultat est joint en annexe.

Compte de resultat détaillé charges modèle caf

N° Cpte	INTITULES	2010
60610	Fournitures non stockables (eau, gaz, électricité, carburants)	99 230
60630	Petit équipement- Fourniture d'ateliers et d'activités	50 444
60640	Fournitures administratives - Fournitures de bureau	16 976
60650	Linge et vêtements de travail	0
60660	Sécurité locaux	111 953
60680	Autres matières et fournitures	0
60681	Alimentation, boissons	724 514
60890	Autres achats	13 935
60	TOTAL ACHATS	**1 017 052**
61100	Sous-traitance générale	0
61200	Redevances crédit-bail	0
61320	Locations immobilières	
61350	Locations mobilières	0
61400	Charges locatives et de copropriété	
61500	Entretien et réparations	134 592
61560	Maintenance	0
61600	Primes d'assurance	0
61700	Etudes et recherches	0
61810	Documentation	2 812
61850	Frais de séminaires, colloques, conférences	0
61860	Formation des bénévoles	0
61890	Autres services extérieurs	0
61	TOTAL - SERVICES EXTERIEURS	**137 404**
62110	Personnel intérimaire	0
62140	Personnel mis à disposition	50 500
62200	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	323 812
62270	Frais d'actes et de contentieux	77
62300	Publicité - Publications	0
62400	Transports de biens et transports collectifs du personnel	0
62500	Déplacements, missions et réceptions	30 810
62600	Frais postaux et télécommunications	20 586
62700	Services bancaires et assimilés	0
62810	Cotisations	0
62820	Travaux et façons exécutés à l'extérieur	0
62830	Transports d'activités et d'animations	0
62850	Frais de conseil et d'assemblée	0
62860	Formation	57 995
62870	Frais de siège	820 718
62890	Autres charges externes - autres services extérieurs	635
62	TOTAL CHARGES EXTERNES - AUTRES SERVICES EXT.	**1 305 133**
63100	Impôts, taxes, versements assimilés sur rémunérations -Adm des	367 310
63300	Impôts, Taxes et Versements sur rémunérations -Autres organism	164 423
63500	Autres impôts, taxes et versements -Adm des Impôts-	424
63700	Autres impôts taxes et versements -Autres organismes-	0
63	TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	**532 157**
64110	Salaires et appointements bruts du personnel permanent	5 700 964
64111	Salaires et appointements bruts du personnel non permanent	1 383 851
64112	Salaires et appointements bruts du personnel en contrats aidés	0
64120	Congés payés	652 676
64500	Charges de S.S. et de prévoyance	2 471 108
64700	Autres charges sociales	0
64	TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	**10 208 598**
65400	Pertes sur créances irrécouvrables	0
65890	Autres charges de gestion courante	2
65	TOTAL AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	**2**
66	CHARGES FINANCIERES	0
67120	Pénalités et amendes fiscales et pénales	0
67130	Dons - Libéralités	0
67140	Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	0
67180	Autres charges exceptionnelles / opérations de gestion de l'exerci	125 918
67200	Charges sur exercices antérieurs	0
67500	Valeur Comptable d'Eléments d' Actif Cédés	0
67	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNNELLES	**125 918**
68110	Dotation aux amortissements des immobilisations	64 199
68150	Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0
68170	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0
68900	Engagements à réaliser sur ressources affectées	0
68	TOTAL DOTATIONS	**64 199**
69	IMPOT SUR LES BENEFICES	**71 018**
86	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (Charges Supplétives)	0
	TOTAL DES CHARGES	**13 461 480**
	EXCEDENT	56 360
	% Charges de personnel (621+631+633+64)	80,16%

Compte de resultat détaillé Produits modèle caf

N° Cpte	INTITULES	2010
706	**Rémunérations des services**	
70 623	**Prestations de service**	**5 277 593,29**
7 062 330	- PS CNAF - PSU 0-4 ans	5 256 895,61
7 062 331	- PS CNAF - PSO 4-6 ans accueil occasionnel	2 152,32
7 062 340	- PS CNAF - CLSH	18 545,36
7 062 350	- PS CNAF - LAEP	
7 062 360	- PS CNAF - Relais Assistantes Maternelles	
7 062 380	- PS CNAF - Animation Locale	
7 062 390	- PS CNAF - CLAS	
7 062 391	- Autres (à préciser)	-
70 640	**Participation des usagers**	**2 687 090,18**
706 401	- Activités (RAM, LAEP, AL …)	-
706 402	- Bons vacances ou autres	843,50
706 410	- Participation des Usagers pour accueil 0-4 ans	2 611 097,67
706 420	- Participation des Usagers pour accueil 4-6ans	2 934,96
706 421	- Participation des Usagers pour ALSH moins de 6 ans	72 214,05
706 422	- Participation des Usagers pour ALSH plus de 6 ans	-
70 810	Produits des prestations fournies au personnel	-
70 830	Locations diverses consenties	-
70 840	Mise à disposition facturée du personnel	-
70 880	Autres produits d'activités annexes	114 076,31
70	**TOTAL REMUNERATION DES SERVICES**	**8 078 759,78**
722	**TRAV. FAITS PAR L'ASS POUR ELLE-MEME**	100 336,10
74 100	**ETAT**	**-**
74 110	- CNASEA	-
74 130	- Fonjep	-
74 140	- CUCS -Contrat de ville-	-
74 150	- DDASS	-
74 160	-DDJS	-
74 170	- Autres (à préciser)	-
74 200	**REGION**	**-**
74 210	- Subvention de fonctionnement	-
74 230	- Aide à l'emploi	-
74 240	- CUCS -Contrat de ville-	-
74 270	- Autres (à préciser)	-
74 300	**DEPARTEMENT**	**187 000,00**
74 310	- Subvention de fonctionnement	-
74 311	- PDSL	-
74 320	- Poste B -animateur Jeunes-	-
74 330	- Aide à l'emploi	-
74 340	- CUCS -Contrat de ville-	-
74 370	- Autres (à préciser)	187 000,00
74 400	**COMMUNE**	**4 888 095,85**
74 410	- Subv. de fonctionnement	4 795 100,00
74 440	- CUCS -Contrat de ville-	-
74 450	- Fonctionnement - Vacances - Loisirs- (subvention CEJ)	-
74 460	- Prestation de service Petite Enfance	-
74 470	- Autres (à préciser)	92 995,85
74 500	**CAF/13**	**-**
74 510	- Subvention de fonctionnement	-
74 520	- Subvention de fonctionnement Petite Enfance	-
74 530	- Projet vacances (PISL)	-
74 550	- V V V	-
74 570	- Autres subventions	-
74 600	**Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux**	**-**
74 600	EPCI	-
74 700	**Subventions Entreprise**	**-**
74 700	Subventions Entreprise	-
74 800	**Subventions autres entités publiques (ACSE…)**	**56 934,20**
74 810	- Fonctionnement	-
74 870	- Autres (à préciser)	56 934,20
74 900	**Subvention de fonctionnement - Autres -**	**-**
74 910	- Offices HLM	-
74 970	- Autres (à préciser)	-
74	**TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**5 132 030,05**
75 600	Cotisations	-
75 700	Quote-part d'élém. du fds associatif virée au cpte de résultat	-
75 800	Autres produits divers de gestion courante	283,88
75 820	FAF	-
75	**TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**283,88**
76	**PRODUITS FINANCIERS**	108 575,97
77 100	Produits exceptionnels sur opérations de gestion de l'exercice	10 954,01
77 200	Produits sur exercices antérieurs	-
77 500	Produits de cession d'éléments d'actif	-
77 700	Quote-part de subv. d'invest. affectées au compte de résultat	-
77	**TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**10 954,01**
78 100	Reprise sur amortissements	-
78 150	Reprise sur prov. pour risques et charges d'exploitation	-
78 170	Reprise sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	1 136,40
78 900	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	-
78	**TOTAL DES REPRISES -AMORT & PROV-**	**1 136,40**
79	**TRANFERT DE CHARGES - COMPTES D'ORDRE -**	85 763,81
87	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (Charges Supplétives)**	
	TOTAL DES PRODUITS	**13 517 840,00**
	DEFICIT	

Audit Conseil Holding
58, bis rue de la Chaussée d'Antin
75 009 Paris
Tél. : 01.53.20.44.80
Fax : 01.53.20.44.85

LPCR DSP AIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

S.A.R.L .au capital de 100 000 euros
810, chemin Saint-Jean de Malte –
13290 Les Milles - Aix en Provence
R.C.S. AIX 508 776 150

Ce rapport contient 14 pages

LPCR DSP AIX
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LPCR DSP AIX tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant, et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 18 mars 2011

AUDIT CONSEIL HOLDING
Commissaire aux Comptes

Représenté par Yves-Alain ACH
Associé

Bilan Actif

LPCR DSP AIX

Période du 01/01/10 au 31/12/10

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2010	Net (N-1) 31/12/2009
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	98 616	32 872	65 744	65 744
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	74 755	28 394	46 361	38 062
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	47 362		47 362	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**220 732**	**61 266**	**159 467**	**103 806**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	346 171	63 041	283 131	144 662
Autres immobilisations corporelles	278 870	87 845	191 025	159 386
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**625 041**	**150 886**	**474 155**	**304 049**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 369		25 369	26 500
TOTAL immobilisations financières :	**25 369**		**25 369**	**26 500**
ACTIF IMMOBILISÉ	**871 143**	**212 151**	**658 991**	**434 354**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	422 666	755	421 911	421 681
Autres créances	2 517 416		2 517 416	2 925 877
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**2 940 082**	**755**	**2 939 327**	**3 347 558**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	477 902		477 902	1 104 431
Disponibilités	48 403		48 403	92 962
Charges constatées d'avance	975		975	
TOTAL disponibilités et divers :	**527 280**		**527 280**	**1 197 392**
ACTIF CIRCULANT	**3 467 362**	**755**	**3 466 607**	**4 544 951**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**4 338 505**	**212 906**	**4 125 598**	**4 979 305**

Bilan Passif

LPCR DSP AIX

Période du 01/01/10 au 31/12/10

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2010	Net (N-1) 31/12/2009
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	100 000	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			5 391	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			22 423	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			56 360	107 814
		TOTAL situation nette :	**184 174**	**207 814**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**184 174**	**207 814**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			892 675	1 015 000
Emprunts et dettes financières divers			220 083	
		TOTAL dettes financières :	**1 112 758**	**1 015 000**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			124 269	272 855
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			782 037	1 086 344
Dettes fiscales et sociales			1 863 735	1 865 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			58 626	531 528
		TOTAL dettes diverses :	**2 704 397**	**3 483 636**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**3 941 424**	**4 771 491**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**4 125 598**	**4 979 305**

Compte de Résultat (Première Partie)

LPCR DSP AIX

Période du 01/01/10 au 31/12/10

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2010	Net (N-1) 31/12/2009
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				2 550 591
Production vendue de services	7 753 222		7 753 222	5 177 088
Chiffres d'affaires nets	**7 753 222**		**7 753 222**	**7 727 679**
Production stockée				
Production immobilisée			100 336	
Subventions d'exploitation			5 521 527	5 368 764
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			160 156	94 627
Autres produits			284	27 716
PRODUITS D'EXPLOITATION			**13 535 525**	**13 218 786**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			19 691	710 551
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			2 036 165	1 432 436
TOTAL charges externes :			**2 055 856**	**2 142 986**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			606 766	533 806
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			7 535 787	7 267 200
Charges sociales			2 951 190	2 804 153
TOTAL charges de personnel :			**10 486 977**	**10 071 353**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			130 923	81 228
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			755	1 136
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**131 678**	**82 365**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			418	58
CHARGES D'EXPLOITATION			**13 281 695**	**12 830 568**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**253 830**	**388 218**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

LPCR DSP AIX

Période du 01/01/10 au 31/12/10

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2010	Net (N-1) 31/12/2009
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**253 830**	**388 218**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	108 576	11 991
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	108 576	**11 991**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	65 130	30 290
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	65 130	**30 290**
RÉSULTAT FINANCIER	**43 446**	**(18 299)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**297 277**	**369 919**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 941	1 125
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	10 954	**1 125**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	180 853	193 724
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions		
	180 853	**193 724**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(169 899)**	**(192 599)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	56 064	
Impôts sur les bénéfices	14 954	69 506
TOTAL DES PRODUITS	**13 655 055**	**13 231 902**
TOTAL DES CHARGES	**13 598 695**	**13 124 088**
BÉNÉFICE OU PERTE	**56 360**	**107 814**

LPCR DSP AIX

S.A.R.L au capital de 100 000 euros

R.C.S. AIX 508 776 150

Siège Social : 810 chemin Saint Jean de Malte
13090 AIX EN PROVENCE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2010

1. PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2010 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 125 598 euros.

Le résultat net comptable est un résultat bénéficiaire 56 360 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le code de commerce et le décret n° 83-1020 au 29 novembre 1983.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Actif immobilisé : les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition,
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique,
- Règlement sur les actifs : la société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. La première application de ces règlements n'a eu aucun effet sur les capitaux propres d'ouverture ou sur le résultat de l'exercice.
- Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'achat à la banque.
- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, la valeur d'inventaire étant déterminée en fonction d'éventuels problèmes de recouvrement ou de l'existence de procédures judiciaires ou contentieuses,
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite : Aucune provision n'a été comptabilisée au 31/12/2010. Compte tenu de l'ancienneté des salariés acquises au cours des années précédent la délégation de gestion des crèches de la Mairie d'Aix en Provence, les indemnités de départ à la retraite sont prises en charge par l'autorité délégante.

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La crèche du PETIT JARDIN a déménagé de la rue du Maréchal Juin à la place Romée de Villeneuves Immeuble Ligourès, sa capacité d'accueil a été portée de 15 à 40 berceaux et l'horaire de fermeture de la crèche a été portée à 19h30.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'OASIS avenue Marcel Pagnol d'une capacité de 25 berceaux, et LES CANAILLOUS rue Edmond Jaloux d'une capacité de 25 berceaux sont fermées au 8/03/2011 pour être transférées à la nouvelle crèche de l'AGORA sise avenue du Clos Gabriel au Jas de Bouffan d'une capacité de 50 berceaux.

5. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes :

Brut (en euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Poste à poste	A la clôture
Immobilisations incorporelles	146 193	74 540			220 733
Immobilisations corporelles	342 890	282 151			625 041
Immobilisations financières	26 500		1 131		25 369
TOTAL	**515 583**	**356 691**	**1 131**		**871 143**

Amortissements

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	42 387	18 879		61 266
Immobilisations corporelles	38 841	112 045		150 886
Immobilisations financières				
TOTAL	**81 228**	**130 924**		**212 151**

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de frais d'établissement. Le total des frais inscrit à l'actif du bilan s'élève à 65 744 euros. Ils correspondent aux honoraires et frais des différents conseils de nature comptables, juridique et d'études des opérations.
Ces frais sont amortis sur un mode linéaire sur une durée de 5 ans.
Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées d'agencements, de matériels informatiques et mobiliers nécessaires à l'exploitation de l'activité.

Modalités d'amortissement

Nature des biens immobilisés	Durée	Mode
Installations et agencements	10 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau et info	4 ans	Linéaire

Immobilisations financières :

Elles sont constituées de dépôt de garantie.

Les immobilisations financières font l'objet d'une dépréciation par voie de provision lorsque leur valeur d'utilité (appréciée en fonction de plusieurs critères, activité, rentabilité et transaction récente) est inférieure à la valeur comptable.

Créances de l'actif circulant :

Etat des créances au 31/12/2010	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
De l'actif circulant			
- Créances clients	421 911	421 911	
- Personnel et comptes rattachés	20 015	20 015	
- Créances fiscales et sociales	140 620	140 620	
- Groupes et associés	991 272	991 272	
- Collectivités publiques	1 365 509	1 365 509	
TOTAL	**2 939 327**	**2 939 327**	**0**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Clients et comptes rattachés	55 314
Créances collectivités publiques	1 382 493
TOTAL	**1 437 807**

6. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social :

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1 000	100 euros	100 000 euros
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**1 000**	**100 euros**	**100 000 euros**

Tableau de variation des capitaux propres :

Capitaux propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital social	100 000			100 000
Primes d'émission				
Réserve légale		5 391		5 391
Réserves statutaires ou contractuelles		22 423		22 423
Réserves réglementées				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	107 814	56 360	107 814	56 360
TOTAL	**207 814**	**84 174**	**107 814**	**184 174**

Provisions pour risques et charges :

Il n'y a aucune provision pour risques et charges au 31 décembre 2010 et aucune dotation, ni reprise de provision n'a été comptabilisée au cours de cet exercice.

Etat des dettes :

Etat des dettes par échéances	Montant total	De 0 à 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts & dettes financières	892 675	184 159	708 516	
Avances et acomptes reçus	124 269	124 269		
Fournisseurs et comptes rattachés	782 037	782 037		
Dettes fiscales et sociales	1 863 735	1 863 735		
Compte courant associés	220 083	220 083		
Autres dettes	58 626	58 626		
Total	**3 941 425**	**3 232 909**	**708 516**	**0**

Charges à payer par postes du bilan :

Charges à Payer	Montant
Fournisseurs	220 055
Dettes sociales	963 013
Dettes fiscales	29 219
Total	**1 212 287**

Produits constatés d'avance

Néant

7. OPERATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION

	Avec LPCR SAS K€	Avec LPCR PACA K€
Comptes de bilan :		
Clients et comptes rattachés	96	136
Fournisseurs	-72	-143
Compte/courant	991	
Autres créances		
Comptes de résultat :		
Production vendue		
Produits financiers	96	
Produits exceptionnels		
Transfert de charges		
Autres achats et charges externes	179	141
Charges financières		2

8. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

8.1 Résultat d'exploitation

L'exercice clos au 31 décembre 2010 s'est traduit par un résultat bénéficiaire de 56 360 euros.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 253 830 euros au 31 décembre 2010.

Les produits d'exploitation réalisés sur l'exercice s'élèvent à 13 535 525 euros.

Le chiffre d'affaires de la société se compose principalement de revenus liés à des prestations d'accueil et de garde de jeunes enfants âgés de 3 mois à 3 ans révolus. Ces prestations sont reconnues dans le chiffre d'affaires quand le service est rendu.

Détail des produits d'exploitation par nature :

Participation mairie :	4 795 k€
Participations parents :	2 958 k€
Prestations CAF	5 278 k€
Département	187 k€
Autres produits	317 k€
Total produits d'exploitation	**13 535 k€**

8..2 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 43 446 euros. Il est constitué de :

Produits financiers :	108 576 €
Charges financières :	< 65 130 > €
	43 446 €

Les produits financiers sont constitués de revenus de placement.
Les charges financières sont composées de frais financiers sur emprunt.

8.3 Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels :	10 954 €
Charges exceptionnelles :	< 180 853 > €
	< 169 899 > €

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé de charges sur exercices antérieurs (supportées dans le cadre du transfert du contrat de délégation, d'indemnités de départ à la retraite et d'indemnités conventionnelles).

9. SITUATION FISCALE LATENTE ET CONDITIONNELLE

Néant

10. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux :

Les dirigeants et mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération directe ou indirecte au titre de l'exercice 2010.

Effectif moyen : 450

Engagements et garanties :

Engagements reçus :

Cautionnement solidaire de LPCR SAS de l'ensemble des obligations de sa filiale LPCR DSP AIX dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la gestion des crèches de la Ville d'Aix

Cautionnement solidaire et indivisible de la société LPCR SAS en garantie du prêt de 1.015.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne.

Cautionnement de Natixis Garantie en garantie du prêt de 1.015.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne.

Audit Conseil Holding
58, bis rue de la Chaussée d'Antin
75 009 Paris
Tél. : 01.53.20.44.80
Fax : 01.53.20.44.85

L.P.C.R. DSP AIX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2010

S.A.R.L .au capital de 100 000 euros
810, chemin Saint-Jean de Malte –
13290 Les Milles - Aix en Provence
R.C.S. AIX 508 776 150

Ce rapport contient 4 pages

L.P.C.R. DSP AIX
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 223-19 dudit code, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec la société LPCR PACA

Personne concernée : Jean-Emmanuel RODOCANACHI

Nature et objet : Prestations commerciales

Modalités : Votre société a conclu le 4 janvier 2010, une convention de prestations commerciales avec la société LPCR PACA. Selon cette convention, la société LPCR PACA, en sa qualité de siège administratif pour le sud, commercialise les places auprès des entreprises et collectivités dans les crèches de la ville d'Aix en Provence, pour le compte de votre société. En rémunération de cette prestation, votre société facturera à la société LPCR PACA, pour chaque berceau vendu dans une des crèches de la ville d'Aix en Provence, un montant forfaitaire de 7 000 euros par place et par an. Cette rémunération sera facturée annuellement à terme échu à la société LPCR PACA.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, votre société a facturé à la société LPCR PACA un montant global de 104 416 euros pour cette convention.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions avec la société LPCR S.A.S.

Nature et objet : Prestations de services

Modalités : Votre société a conclu le 6 janvier 2009, une convention de prestations de services avec la société LPCR S.A.S. Selon cette convention, la société LPCR S.A.S assurera pour votre compte, des prestations dans le cadre d'une mission de direction générale et de gérance de la société. En rémunération de l'ensemble des prestations effectuées, la société LPCR. S.A.S recevra une avance forfaitaire de 120 000 euros H.T par an. Cette rémunération, fera l'objet d'une révision annuelle en fonction des coûts réellement supportés par la société LPCR S.A.S.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la société LPCR S.A.S vous a facturé un montant global de 179 400 euros pour cette convention.

Nature et objet : Convention de trésorerie

Modalités : Votre société a conclu le 1er décembre 2008, une convention de trésorerie avec la société LPCR SAS. Selon cette convention, votre société et la société LPCR SAS dans le cadre de leurs relations mères-filiales et leurs opérations commerciales, pourront être amenées à réaliser des opérations financières donnant lieu à des mouvements de trésorerie. Les avances de trésorerie seront remboursées par l'une ou l'autre des sociétés lorsque la situation de trésorerie le permettra et donneront lieu à une rémunération au taux fixe annuel de 5%.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le montant des intérêts facturés pour la période s'est élevé à 96 916 euros. À la clôture de l'exercice, le compte courant de la société LPCR SAS présente un solde créditeur de 991 272 euros.

Conventions avec la société LPCR PACA

Nature et objet : Convention de trésorerie

Modalités : Votre société a conclu le 5 janvier 2009, une convention de trésorerie avec la société LPCR PACA. Selon cette convention, votre société et la société LPCR PACA dans le cadre de leurs relations sœurs et leurs opérations commerciales, pourront être amenées à réaliser des opérations financières donnant lieu à des mouvements de trésorerie. Les avances de trésorerie seront remboursées par l'une ou l'autre des sociétés lorsque la situation de trésorerie le permettra et donneront lieu à une rémunération au taux fixe annuel de 5%.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le montant des intérêts facturés pour la période s'est élevé à 2 109 euros. À la clôture de l'exercice, le compte courant de la société LPCR PACA présente un solde nul.

Nature et objet : Sous-location

Modalités : Votre société a conclu le 15 juillet 2009, une convention de sous location avec la société LPCR PACA. Selon cette convention, votre société s'engage à sous louer à la société LPCR PACA la moitié de ses locaux sis 810 Chemin de Saint Jean de Malte à Aix en Provence. Cette sous location est conclue pour une durée de 9 ans, commençant à courir le 15 juillet 2009 pour se terminer le 14 juillet 2018, moyennant un loyer annuel de 59 800 euros TTC.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, votre société a facturé à la société LPCR PACA un montant global de 63 960 euros pour cette convention.

Nature et objet : Prestations de services

Modalités : Votre société a conclu le 5 janvier 2009, une convention de prestations de services avec la société LPCR PACA. Selon cette convention, la société LPCR PACA assurera pour votre compte, des prestations de direction pédagogique, de direction des ressources humaines, des prestations administratives, comptables, juridiques, financières et des prestations de coordination de crèches. En rémunération de l'ensemble des prestations effectuées, la société LPCR PACA recevra un montant prévisionnel de 150 000 euros par an. Cette rémunération pourra faire l'objet d'une révision annuel après autorisation préalable des organes de direction.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la société LPCR PACA vous a facturé un montant global de 141 205 euros pour cette convention.

Fait à Paris, le 18 mars 2011

AUDIT CONSEIL HOLDING
Commissaire aux Comptes

Représenté par Yves-Alain ACH
Associé

Crèches DSP AIX EN PROVENCE-
Enquête de satisfaction familles MAI 2011

LES PETITS CHAPERONS ROUGES
il fait bon grandir avec nous !

402 réponses sur 1 112 inscrits,
soit un taux de remontée de 36%

Quel est la date de naissance de votre enfant ?

	Nb	% cit.
Non réponse	36	9%
2007	2	<1%
2008	154	38%
2009	136	34%
2010	62	15%
2011	12	3%
Total	**402**	**100%**

Quelle a été la date d'entrée de votre enfant à la crèche ?

	Nb	% cit.
Non réponse	16	4%
2006	1	<1%
2008	22	5%
2009	98	24%
2010	218	54%
2011	47	12%
Total	**402**	**100%**

Au sujet de la crèche, êtes-vous globalement :

	Nb	% cit.
Très satisfait	262	66%
Plutôt satisfait	129	32%
Plutôt insatisfait	7	2%
Très insatisfait	0	0%
Total	**398**	**100%**

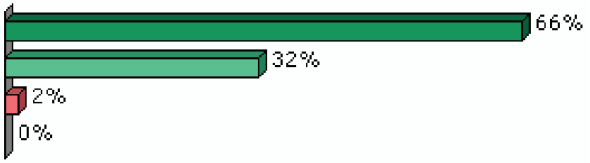

Satisfaction globale par section

	Petits		Moyens		Grands		**Total**	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Très satisfait	**72**	**28%**	**84**	**32%**	**105**	**40%**	**261**	**100%**
Plutôt satisfait	**46**	**37%**	**41**	**33%**	**38**	**30%**	**125**	**100%**
Plutôt insatisfait	**1**	**17%**	**1**	**17%**	**4**	**67%**	**6**	**100%**
Très insatisfait	**0**		**0**		**0**		**0**	**100%**

NB: Les 2 personnes indiquant qu'elles étaient très insatisfaites n'ont pas été comptabilisées pour cette question car leur réponses étaient incohérentes avec la suite du questionnaire.

Temps d'accueil

Lundi

	Nb
Matin	319
Après-midi	307
Total	**402**

Mardi

	Nb
Matin	341
Après-midi	327
Total	**402**

Mercredi

	Nb
Matin	268
Après-midi	256
Total	**402**

Jeudi

	Nb
Matin	320
Après-midi	310
Total	**402**

Vendredi

	Nb
Matin	310
Après-midi	298
Total	**402**

Mode de garde avant la crèche

	Petits		Moyens		Grands		**Total**	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Assistante maternelle agréée	**5**	**6%**	**30**	**37%**	**46**	**57%**	**81**	**100%**
Nourrice à domicile	**1**	**8%**	**6**	**46%**	**6**	**46%**	**13**	**100%**
Crèche collective	**2**	**11%**	**7**	**37%**	**10**	**53%**	**19**	**100%**
Crèche parentale	**0**		**0**		**0**		**0**	**100%**
Crèche familiale	**1**	**50%**	**0**	**0%**	**1**	**50%**	**2**	**100%**
Votre conjoint(e)	**4**	**24%**	**7**	**41%**	**6**	**35%**	**17**	**100%**
Vous-même	**95**	**43%**	**60**	**27%**	**64**	**29%**	**219**	**100%**
Familles, amis	**7**	**21%**	**16**	**48%**	**10**	**30%**	**33**	**100%**
Autres	**1**	**17%**	**2**	**33%**	**3**	**50%**	**6**	**100%**

Etes-vous :

	Nb	% cit.
Un homme	**49**	**12%**
Une femme	**350**	**88%**
Total	**399**	**100%**

Vivez-vous en couple ?

	Nb	% cit.
Oui	**353**	**89%**
Non	**44**	**11%**
Total	**397**	**100%**

Quelle est votre situation professionnelle ?

	Nb	% cit.
J'ai un emploi	**358**	**90%**
Je suis à la recherche d'un emploi	**25**	**6%**
Je suis sans emploi et je n'en recherche pas	**3**	**<1%**
Je suis étudiant(e) ou en formation	**12**	**3%**
Total	**398**	**100%**

Quelle est la situation professionnelle de votre conjoint(e) ?

	Nb	% cit.
Il/Elle a un emploi	**328**	**95%**
Il/Elle est à la recherche d'un emploi	**12**	**3%**
Il/Elle est sans emploi et n'en recherche pas	**5**	**1%**
Il/Elle est étudiant(e) ou en formation	**2**	**<1%**
Total	**347**	**100%**

L'INSCRIPTION ET LES PREMIERS JOURS A LA CRECHE

Au sujet de l'inscription et des premiers jours à la crèche, êtes-vous globalement :

	Nb	% cit.
Très satisfait	238	59%
Plutôt satisfait	155	39%
Plutôt insatisfait	4	<1%
Très insatisfait	4	<1%
Total	**401**	**100%**

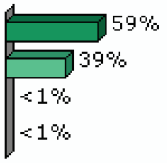

Inscription

	Oui tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non pas du tout	**Total**
Les formalités de demande d'inscription vous ont-elles semblé simples ?	**201**	**155**	**38**	**6**	**400**
Les formalités d'admission vous ont-elles semblé simples ?	**240**	**123**	**30**	**8**	**401**
Lors de votre première rencontre avec le directeur/la directrice, avez-vous été bien accueilli(e) ?	**343**	**54**	**0**	**0**	**397**
Lors de votre première rencontre avec les professionnels qui prennent soin de votre enfant, avez-vous été bien accueilli(e) ?	**344**	**54**	**2**	**0**	**400**
L'organisation de la période d'adaptation a-t-elle répondu à vos besoins et à ceux de votre enfant ?	**280**	**105**	**13**	**2**	**400**

Changement de section en septembre 2010

Base : enfants inscrits avant septembre 2010

Est-ce que votre enfant a changé de section à la rentrée de septembre 2010 ?

	Nb	% cit.
Oui	**114**	**70%**
Non	**50**	**30%**
Total	**164**	**100%**

Est-ce que votre enfant a bien vécu ce changement ?

	Nb	% cit.
Oui tout à fait	**93**	**82%**
Plutôt oui	**16**	**14%**
Plutôt non	**3**	**3%**
Non pas du tout	**2**	**2%**
Total	**114**	**100%**

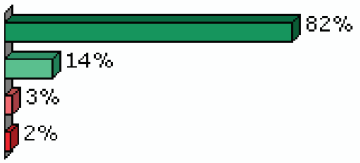

L' AGENCEMENT DE LA CRECHE

Disposez-vous assez d'espace et de confort lorsque vous emmenez votre enfant à la crèche et lorsque vous venez le rechercher (sièges disponibles, casiers à proximité...) ?

	Nb	% cit.
Oui tout à fait	206	53%
Plutôt oui	149	38%
Plutôt non	36	9%
Non pas du tout	1	<1%
Total	392	100%

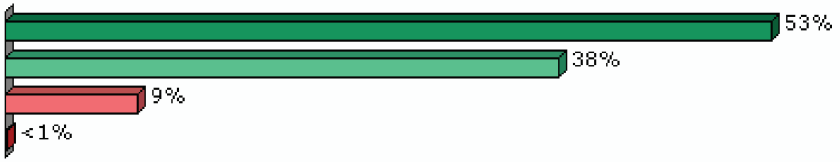

Etes-vous satisfait de la propreté de la crèche ?

	Nb	% cit.
Oui tout à fait	282	71%
Plutôt oui	102	26%
Plutôt non	11	3%
Non pas du tout	0	0%
Total	395	100%

Etes-vous satisfait de l'état de la crèche ?

	Nb	% cit.
Oui tout à fait	241	61%
Plutôt oui	131	33%
Plutôt non	24	6%
Non pas du tout	0	0%
Total	396	100%

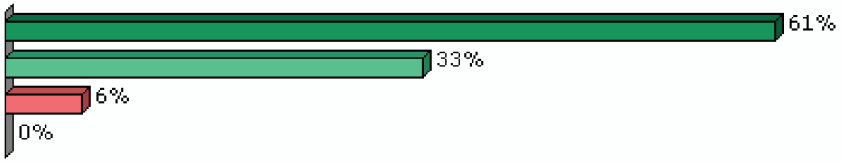

Au sujet de l'agencement de la crèche, êtes-vous globalement :

	Nb	% cit.
Très satisfait	176	44%
Plutôt satisfait	204	51%
Plutôt insatisfait	16	4%
Très insatisfait	1	<1%
Total	397	100%

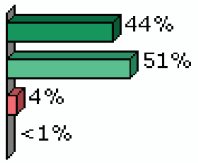

L'EQUIPE DE LA CRECHE

Au sujet de l'équipe de la crèche, êtes-vous globalement :

	Nb	% cit.
Très satisfait	276	69%
Plutôt satisfait	119	30%
Plutôt insatisfait	6	1%
Très insatisfait	1	<1%
Total	**402**	**100%**

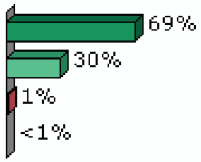

L'équipe de la crèche

	Oui tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non pas du tout	**Total**
Selon vous, le directeur / la directrice de la crèche est-il / elle suffisamment disponible pour les parents ?	**275**	**114**	**10**	**1**	**400**
Etes-vous satisfait de l'accueil et de l'écoute des professionnels lorsque vous amenez votre enfant à la crèche ?	**304**	**88**	**5**	**2**	**399**
Lorsque vous venez rechercher votre enfant à la crèche, les transmissions réalisées par les professionnels sont-elles précises et individualisées ?	**300**	**87**	**10**	**3**	**400**
Diriez-vous que vous avez de bonnes relations avec les professionnels qui prennent soin de votre enfant ?	**322**	**73**	**5**	**1**	**401**
Pensez-vous que les professionnels qui accueillent votre enfant sont suffisamment disponibles pour les parents ?	**292**	**105**	**2**	**1**	**400**

Connaissez-vous le référent ou la référente de votre enfant ?

	Nb	% cit.
Oui	**378**	**95%**
Non	**21**	**5%**
Total	**399**	**100%**

Pensez-vous avoir une relation plus privilégiée avec le référent ou lé référente de votre enfant qu'avec les autres membres de l'équipe?

	Nb	% cit.
Oui tout à fait	**131**	**35%**
Plutôt oui	**159**	**43%**
Plutôt non	**56**	**15%**
Non pas du tout	**25**	**7%**
Total	**371**	**100%**

Avez-vous été informé(e) du fait qu'un médecin était présent ponctuellement à la crèche ?

	Nb	% cit.
Oui	**378**	**95%**
Non	**21**	**5%**
Total	**399**	**100%**

Avez-vous été informé(e) du fait qu'un psychologue était présent ponctuellement à la crèche ?

	Nb	% cit.
Oui	**337**	**84%**
Non	**63**	**16%**
Total	**400**	**100%**

LE QUOTIDIEN DE VOTRE ENFANT A LA CRECHE

Au sujet du quotidien de votre enfant à la crèche, êtes-vous globalement :

	Nb	% cit.
Très satisfait	**258**	**64%**
Plutôt satisfait	**138**	**34%**
Plutôt insatisfait	**5**	**1%**
Très insatisfait	**0**	**0%**
Total	**401**	**100%**

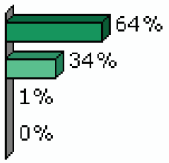

Le quotidien de l'enfant

	Oui tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non pas du tout	**Total**
Connaissez-vous les activités proposées au sein de la crèche ?	**182**	**182**	**31**	**2**	**397**
Pensez-vous que les habitudes et le rythme particulier de votre enfant (temps de sommeil / temps calme / temps d'activités) sont bien respectés à la crèche ?	**224**	**156**	**15**	**1**	**396**
Pensez-vous que votre enfant est heureux et épanoui à la crèche ?	**309**	**87**	**1**	**0**	**397**
Pensez-vous que la crèche participe à la socialisation de votre enfant ?	**316**	**76**	**1**	**0**	**393**
Pensez-vous que la crèche vous soutient dans votre rôle de parent?	**187**	**176**	**26**	**3**	**392**
Avez-vous apprécié les évènements festifs organisés au cours de l'année à la crèche ?	**229**	**140**	**13**	**4**	**386**

L' ALIMENTATION

Au sujet de l'alimentation à la crèche, êtes-vous globalement :

	Nb	% cit.
Très satisfait	**152**	**38%**
Plutôt satisfait	**223**	**56%**
Plutôt insatisfait	**21**	**5%**
Très insatisfait	**0**	**0%**
Total	**396**	**100%**

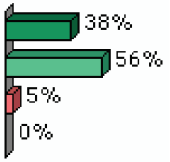

L'alimentation

	Oui tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non pas du tout	**Total**
Pensez-vous que les consignes que vous donnez aux professionnels de la crèche quant à l'alimentation de votre enfant sont respectées ?	**274**	**118**	**7**	**0**	**399**
Avez-vous connaissance des menus ?	**254**	**109**	**21**	**9**	**393**
Les trouvez-vous équilibrés ?	**200**	**167**	**8**	**3**	**378**
Les trouvez-vous variés ?	**172**	**172**	**25**	**6**	**375**

LA PLACE DES PARENTS DANS LA CRECHE

Avez-vous le sentiment que la crèche est ouverte aux parents et que vous êtes le / la bienvenu(e) ?

	Nb	% cit.
Oui tout à fait	298	74%
Plutôt oui	97	24%
Plutôt non	7	2%
Non pas du tout	0	0%
Total	**402**	**100%**

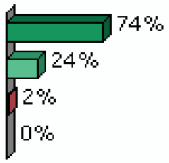

Avez-vous déjà participé à une réunion de parents à la crèche ?

	Nb	% cit.
Oui	233	58%
Non	167	42%
Total	**400**	**100%**

Est-ce que cela a répondu à vos attentes ?

	Nb	% cit.
Oui tout à fait	129	56%
Plutôt oui	97	42%
Plutôt non	5	2%
Non pas du tout	0	0%
Total	**231**	**100%**

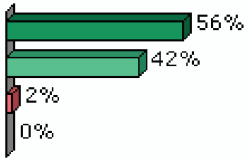

Avez-vous été informé(e) du projet pédagogique mis en œuvre à la crèche ?

	Nb	% cit.
Oui	255	64%
Non	142	36%
Total	**397**	**100%**

Au sujet de la place des parents dans la crèche, êtes-vous globalement :

	Nb	% cit.
Très satisfait	185	46%
Plutôt satisfait	207	52%
Plutôt insatisfait	7	2%
Très insatisfait	0	0%
Total	**399**	**100%**

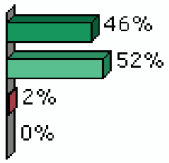

Seriez-vous intéressé et disponible pour organiser ou participer à une activité au sein de la crèche avec les enfants ?

	Nb	% cit.
Oui	**188**	**47%**
Non	**210**	**53%**
Total	**398**	**100%**

L'avez-vous déjà proposé au directeur/à la directrice ?

	Nb	% cit.
Oui	**21**	**11%**
Non	**167**	**89%**
Total	**188**	**100%**

Recommanderiez-vous la crèche à votre entourage ?

	Nb	% cit.
Oui tout à fait	**322**	**80%**
Plutôt oui	**74**	**18%**
Plutôt non	**4**	**<1%**
Non pas du tout	**2**	**<1%**
Total	**402**	**100%**

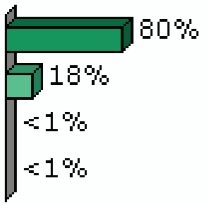

Classeur pédagogique

Chapitre 1 : Projet d'établissement LPCR
Fiche 1 – version 01
1er mars 2010

Fiche 1.1

Projet d'établissement Les Petits Chaperons Rouges

Rédacteur : Philippe RELLO, Directeur Pédagogique

Sommaire

1. Le projet social 2

2. Le projet éducatif 2
   - 2.1. Préambule 2
   - 2.2. L'enfant en tant que valeur commune 3
   - 2.3. L'enfant en tant que sujet respectable et respecté 3
   - 2.4. Evoluer à son rythme 3
   - 2.5. Se révéler, se réaliser 4
   - 2.6. Etre accompagné par des professionnels attentifs 4

3. Le projet pédagogique 5
   - 3.1. Accueillir les enfants et leurs parents 5
     - 3.1.1. Des accueils individualisés 6
     - 3.1.2. Des transmissions individualisées 6
     - 3.1.3. La période d'adaptation 6
     - 3.1.4. La référence ouverte 7
     - 3.1.5. Un cadre horaire souple 7
     - 3.1.6. Des rencontres Professionnels-Parents 7
   - 3.2. Respecter le rythme de chaque enfant 8
     - 3.2.1. A propos des repas 8
     - 3.2.2. A propos du sommeil 9
     - 3.2.3. Au sujet des soins corporels, du « change » 9
   - 3.3. « Jouer » 10
   - 3.4. Reconnaître et accueillir les émotions de l'enfant 11
   - 3.5. Des professionnels réflexifs 12

1. Le projet social

Le monde du travail a beaucoup évolué. Les rythmes actuels (horaires décalés et élastiques, temps de transport long, temps partiel, précarité…) et surtout l'égalité de participation des femmes et des hommes dans les entreprises obligent à une grande disponibilité.
Cependant, ces nouvelles conditions de travail doivent pouvoir être conciliées avec la vie de famille.

La crèche d'entreprise est une réponse pertinente à cet enjeu social. En offrant une proximité géographique, des horaires d'ouverture souples, un encadrement de qualité et un accueil chaleureux, elle prend en considération autant les besoins des familles que ceux de l'entreprise.

En effet, contribuer au confort de l'adulte qui travaille en lui proposant un lieu d'accueil pour son enfant, adapté à ses contraintes professionnelles, et ce afin qu'il soit plus détendu donc plus disponible à son activité professionnelle et à sa vie familiale est un atout majeur pour tous.

Cependant, l'enfant ne doit pas pour autant être « accommodé » à cette vie d'adulte en dépit du bon sens et au dépend d'un développement harmonieux. Il doit lui aussi y trouver son compte : sentir ses parents plus disponibles, moins pressés et moins préoccupés, partager plus de temps avec eux. Aussi, cette crèche qui va l'accueillir au quotidien est un lieu pensé pour lui et sa famille et respectueux de ses besoins avant tout.

Au-delà des obligations règlementaires, nous sommes soucieux de contribuer à l'accueil de la diversité. Dans cette optique, nous avons entre autre engagé un travail de réflexion sur l'accueil des enfants en situation de handicap, avec le concours de l'association lyonnaise « Une Souris Verte ».
Nous sommes également sensibles aux politiques sociales (telles que le R.S.A.) et à l'écoute de problématiques spécifiques (familles monoparentales par exemple).

2. Le projet éducatif

2.1. Préambule

Ce projet éducatif affirme nos valeurs et doit donc doit être partagé au sein des équipes mais aussi avec les familles et nos autres partenaires. Il est commun à toutes les structures d'accueil du réseau des Petits Chaperons Rouges. Il se veut vivant, ouvert sur les problématiques sociales et sera actualisé sur la base des travaux menés dans le cadre du Comité Pédagogique et des réunions de la Direction pédagogique.
Il est le fil rouge de nos interventions : **dans chaque crèche**, **le projet éducatif sera décliné en un projet pédagogique**, qui précisera l'organisation et les pratiques des professionnels en fonction des ressources propres à chaque équipe. Il devra s'appuyer sur les territoires et plus globalement l'environnement social de la crèche

La réalisation du projet pédagogique doit être **l'œuvre d'un travail collectif des membres de l'équipe en place**. C'est à cette condition qu'il sera le mieux compris, défendu et respecté par chacun. Il sera réajusté régulièrement pour l'adapter à l'évolution du travail au sein de la structure et aux besoins des familles qui y sont accueillies.

2.2. L'enfant en tant que valeur commune

L'actualisation du projet éducatif des « Petits Chaperons Rouges » est l'occasion pour nous de réaffirmer les valeurs humaines qui sous tendent nos actions éducatives et de rappeler combien **l'Homme, l'Enfant,** est **au centre de notre démarche**.
Le respect, l'acceptation, la considération, l'appréciation, la liberté, la responsabilité, l'ouverture, la diversité, l'empathie sont les valeurs fondatrices autour desquelles nous souhaitons fédérer tant les équipes des structures d'accueil que les équipes fonctions supports.
Le projet éducatif des Petits Chaperons Rouges prend appui sur les principes de l'**Education Nouvelle et** sur les **pédagogies actives**.
L'Education Nouvelle est **une philosophie de l'éducation** qui puise son inspiration dans divers courants, scientifiques et philosophiques. Elle prend en compte les travaux de professionnels reconnus et précurseurs tels que Donald Winnicott, Françoise Dolto, Emmi Pikler (Loczy), John Bowlby, Maria Montessori, Fernand Deligny, Janusz Korczak, Claude Levy Strauss, Tony Lainé ou encore Boris Cyrulnik.
3 grands principes caractérisent ce mouvement d'éducation :

- **la centration sur l'enfant** (les actions éducatives ont comme base les besoins et les projets de l'enfant)
- **l'éducation à la vie en société** (l'autonomie, l'entraide, la paix et la coopération)
- **la pratique de pédagogies actives** (favorisant la libre expérimentation et donnant les moyens aux enfants d'agir sur les situations pour ne pas les subir)

2.3. L'enfant en tant que sujet respectable et respecté

> *« Les enfants ne sont pas les personnes de demain, ce sont des personnes d'aujourd'hui. Ils ont le droit d'être pris au sérieux. Ils ont le droit d'être traités par les adultes avec courtoisie et respect, comme des égaux. » (Janusz Korczak)*

Notre projet éducatif est une traduction du **regard que nous portons sur l'enfant et sa famille, sur sa place dans la société et sur son devenir**. Nous savons que c'est à partir des liens qu'il tisse avec les adultes que l'enfant se construit peu à peu et développe une image positive de lui-même essentielle à son bon épanouissement. Aussi, nous avons pour ambition de **contribuer à la conquête de l'autonomie, à la construction de l'estime de soi et à l'épanouissement de chaque enfant accueilli au sein des crèches Les Petits Chaperons Rouges**.
Nous nourrissons la ferme conviction que **tout enfant a droit au respect et ce au même titre que tout adulte**. Chaque enfant est en effet un sujet particulier avec une histoire, des expériences de vie, des connaissances, des projets, des émotions, des rythmes et des besoins spécifiques. Il en est de même pour chaque famille
Ce respect implique **une prise en considération de l'être dans sa nouveauté et dans son originalité**.

2.4. Evoluer à son rythme

> *« Ce n'est pas en tirant sur les feuilles que l'on fait pousser les fleurs »*

L'accueil individualisé est pour nous une condition nécessaire à l'épanouissement de chaque enfant accueilli, et à la reconnaissance de sa singularité au sein de la collectivité.
Connaître les différentes étapes du développement de l'enfant en général est une chose, développer une réelle connaissance de chaque enfant accueilli en est une autre. Cela exige d'**accepter d'apprendre de l'enfant et de ses parents**, d'écouter, d'observer, de s'interroger afin d'être en mesure d'adapter ses pratiques à chacun.

La crèche est un lieu où les enfants font leurs apprentissages par eux-mêmes et au moment où ils y sont prêts. Ils y apprennent en douceur et à leur mesure les codes de la vie collective. Il n'y a pas de programme officiel à suivre et **les professionnels ont donc toutes les raisons de ne pas se précipiter et de leur laisser le temps de vivre et d'évoluer à leur mesure et ce en fonction de leur rythme particulier.**

2.5. Se révéler, se réaliser

> *« Eduquer c'est libérer » (Johann Heinrich PESTALOZZI)*

Nous pensons que **c'est en étant libre d'agir sur son environnement que l'enfant peut progressivement développer une compréhension du monde qui l'entoure, se l'approprier et démontrer ses compétences**. Et c'est parce qu'il est à l'origine de cet «Agir» qu'il va véritablement conquérir son autonomie et son indépendance.
Chaque enfant construit son identité dans la singularité de ses expériences et il doit être libre d'exprimer ses ressentis, ses opinions, ses envies et ses projets.

Nous avons la conviction que la réalisation de soi passe par un processus d'auto construction. Une construction personnelle de l'expérience indissociable de la construction du sens, c'est-à-dire d'une vision du monde qui permette à l'enfant d'y intervenir et de le transformer.
Partant de ce postulat, le rôle de l'éducateur est bien plus d'intervenir sur l'environnement qu'il propose à l'enfant que sur l'enfant lui-même. **Un environnement force de propositions dont les adultes et les activités qu'ils suscitent et organisent font parties intégrantes**.

Aussi, nous travaillons à mettre à disposition de l'enfant un cadre de vie adapté à ses capacités et riches en possibilités, qui lui permet **de découvrir et d'expérimenter avec enthousiasme, de manière individuelle et intime, et dans une concentration libre où il ne craint ni interruption ni critique.**
Nous travaillons à **favoriser le libre choix ainsi que les conditions de cet état de concentration et de paix indispensables à la révélation de potentiels, de possibilités et à la réalisation de soi.**
Le libre choix, c'est la liberté pour l'enfant de choisir son activité, de créer ce qu'il veut et de disposer de ses créations. **L'adulte lui reconnait le droit de participer ou pas, d'accepter et de refuser, et encourage ses expérimentations**. L'enfant est libre de jouer comme il le souhaite, décidant du début et de la fin de son jeu, **sans aucune obligation de résultat ni de production**.

Dès lors, les professionnels n'imposent ni jeu ni démarche et respectent les initiatives de l'enfant. Pleinement conscients que ***« toute aide inutile est une entrave au développement de l'enfant »*** (Maria Montessori), ils n'interviennent que si celui-ci les sollicite, ou ne parvient pas à dépasser les difficultés rencontrées.

Ils garantissent aux enfants **cette présence attentive, apaisante et sécurisante propice à l'entrée en jeu de l'enfant**. Ils laissent sa créativité prendre forme et veillent à ne pas le déranger dans l'activité dans laquelle il est engagé. Ainsi, **les professionnels consacrent du temps à les observer jouer, apprennent véritablement à les connaître et rappelle les règles de vie collective aux moments opportuns.**

2.6. Etre accompagné par des professionnels attentifs

Pour évoluer en toute sérénité, les enfants ont besoin d'être accompagnés par **des professionnels fiables, attentifs et réceptifs**. Des professionnels capables de mobiliser tous leurs sens et leurs connaissances afin de garantir :

- **des relations constantes et fiables qui participent au sentiment de continuité d'être de chaque enfant**

- **un cadre pensé pour les enfants dans lequel les interventions des adultes sont cohérentes et prévisibles**
- **des rencontres entre enfants dans un climat sécurisant**
- **des points de repère dans l'organisation de l'espace et le déroulement de la journée qui leur permettent d'anticiper des situations**

La capacité des professionnels à ajuster leurs attitudes, leurs propositions, leurs réponses à chaque enfant et à ce qu'il agit, est le fruit d'un **travail en équipe**, d'un **engagement individuel** et de l'**adhésion à un projet pédagogique et à un projet éducatif commun**.

Cette attention permanente et bienveillante que développe l'adulte, cette ***« science des petits détails »*** (Emmi Pikler) implique en effet :
- de s'inscrire volontairement et consciemment dans **une démarche d'observation fine et participante**.
- de partager régulièrement ses observations au sein d'une équipe de professionnels
- de développer **un partenariat étroit avec les parents.**

Nous attachons une attention particulière à la place des parents, qui doivent être entendus et reconnus comme les acteurs principaux de l'éducation de leur enfant. Un accueil chaleureux et une relation de confiance avec les familles sont indispensables au bien être de l'enfant à la crèche.

> *« Vous dites : C'est fatiguant de fréquenter les enfants, vous avez raison.*
> *Vous ajoutez : parce qu'il faut se mettre à leur niveau, se baisser, s'incliner, se courber, se faire petit.*
> *Là, vous avez tort.*
> *Ce n'est pas cela qui fatigue le plus.*
> *C'est plutôt le fait d'être obligé de s'élever*
> *Jusqu'à la hauteur de leur sentiments.*
> *De s'étirer, de s'allonger, de se hisser*
> *Sur la pointe des pieds.*
> *Pour ne pas les blesser. »*
> *Janus Korczak • « Quand je reviendrai petit »*

3. Le projet pédagogique

Le projet ci-dessous est le projet pédagogique global des Petits Chaperons Rouges. Si les équipes des crèches s'y réfèrent, chacune consacre du temps à élaborer, rédiger et mettre en œuvre son projet pédagogique particulier et il en est de même pour le projet social.

Les crèches sont organisées en 2 ou 3 sections accueillant chacune des enfants d'âges et de besoins homogènes.

3.1. Accueillir les enfants et leurs parents

Si chaque professionnel de chaque équipe a bénéficié d'une formation plus particulièrement axée sur les différentes étapes du développement de l'enfant, il n'en demeure pas moins que nous avons **tout à apprendre de chaque enfant nouvel arrivant** dans la structure. En plus d'observations quotidiennes et de moments vécus ensemble, **cet apprentissage se construit principalement à partir de la relation de partenariat tissée entre professionnels et parents de ces enfants.**

3.1.1. Des accueils individualisés

Chaque accueil est fait de rituel(s) différent(s). Il est important que les professionnels en parlent entre eux. La connaissance des enfants et de leurs familles, et la cohérence qui en résultent ne peuvent que contribuer à la sécurité affective des enfants et de leurs proches.
Nous avons donc le souci d'individualiser les accueils, **chaque enfant et chaque parent étant particulier**.
Nous avons le souci de nous placer à la hauteur de l'enfant, de nous adresser à lui, autant qu'à ses parents.
Nous invitons oralement l'enfant à nous rejoindre ou à retrouver ses partenaires de jeu. S'il s'accroche désespéramment à son parent, nous l'accueillons dans nos bras avec délicatesse, après l'avoir prévenu de ce « passage de relais » en accord avec le parent.
Nous mettons des **mots sur la séparation et sur le retour à venir** des parents de l'enfant. Nous lui précisons qui en particulier viendra le chercher à la crèche et vers quel moment de la journée. Nous répétons ces informations si besoin, à sa demande, ou quand nous en repérons la nécessité. Ainsi, il peut se préparer à retrouver et à accueillir la personne qui viendra le chercher.
Pour ce qui est de quitter ses vêtements ou chaussures, nous attendons bien sûr que l'enfant soit prêt à se séparer de nous et qu'il se sente en sécurité dans le lieu crèche. Ses vêtements, représentant symboliquement « une enveloppe » dont l'enfant choisira le moment de s'en dévêtir.
Les enfants ont accès à leur doudou à tout moment de la journée et dans tous les espaces.
Sur des murs du lieu d'accueil sont fixées des pochettes à doudou individuelles. Dans le souci que les enfants puissent les retrouver rapidement, les professionnels les invitent à y ranger leur doudou ou/et tétine momentanément délaissés.

3.1.2. Des transmissions individualisées

Dans des classeurs ou cahiers de transmission, les professionnels recueillent et notent des informations sur la façon dont chaque enfant a vécu sa nuit, son arrivée, et par la suite divers événements de journée.
A parents et enfants différents, transmissions différentes. Les attentes et intérêts des parents ne sont pas invariablement les mêmes : certains se montrent plus sensibles à des aspects de santé, d'autres sont curieux de savoir comment s'est comporté leur enfant avec les autres, ou bien se situent plus dans le registre des instants de plaisir qu'a pu vivre leur enfant, etc.

« L'ouverture à l'autre », c'est aussi accepter qu'un parent puisse ne pas avoir envie d'écouter plus d'information que ce qu'il demande ; qu'un parent soit pressé par le temps ou d'autres obligations ; qu'un parent ne soit pas très à l'aise dans la structure et avec les ou des professionnels ; qu'un parent se satisfasse de « ça s'est bien passé » et ne cherche pas particulièrement à en savoir plus ; etc. Le jugement n'a pas sa place dans une démarche d'accueil et d'ouverture à l'autre.

3.1.3. La période d'adaptation

L'accueil individualisé au sein de la collectivité permet d'être attentif à chaque enfant dans le respect de sa personnalité et de son rythme particulier.

Chaque famille est reçue en premier lieu par la directrice afin d'échanger sur les règles de fonctionnement et sur le projet pédagogique de la structure. Ce rendez vous est suivi d'une visite des locaux et d'une présentation de l'équipe.

Un professionnel référent accompagnera l'enfant et ses parents afin qu'ils bénéficient dès le premier accueil d'un repère au sein de la collectivité. Il prodiguera à l'enfant des soins adaptés et individualisés en fonction des besoins observés. Une organisation de coréférence est mise en place afin de garantir à l'enfant une présence attentive et une continuité des soins tout au long de la journée.

Une période d'adaptation sera organisée avec les familles et dans le respect de l'état émotionnel de chaque enfant et de ses parents. Cette période d'adaptation et de rencontre est nécessaire et

fortement conseillée tant pour l'enfant que pour ses parents. Se séparer sereinement et se familiariser avec de nouveaux espaces, de nouvelles personnes, une nouvelle organisation prend du temps.

Il est proposé aux parents la démarche suivante :
- Les 1ers jours, les parents passent quelques heures au sein de la section avec leur enfant et observe son évolution et ses réactions, accompagnés du professionnel référent.
- Ensuite, les parents peuvent confier leur enfant à ce même professionnel sur des laps de temps augmentant progressivement jusqu'à atteindre une journée entière.

Dans la mesure du possible, dans le cas d'un accueil d'urgence, les familles et le directeur devront organiser une période d'adaptation, même d'une durée restreinte.

3.1.4. La référence ouverte

Connaître les personnes susceptibles d'être présentes ne suffit pas. Savoir qui, précisément, sera là pour l'accueillir le lendemain et avec quels adultes il passera sa journée va assurer une certaine continuité dans la vie de l'enfant : il peut se projeter et donc situer l'instant présent entre un avant connu et un après qu'il peut, dans une certaine mesure, anticiper.
En parallèle, permettre à l'enfant d'établir une relation stable et continue avec un adulte référent peut contribuer à sa sécurité affective. Cela n'exclue pas bien entendu que chacun des professionnels connaisse aussi bien que possible chaque enfant présent sur la structure, afin notamment d'être un relais en cas d'absence ou d'indisponibilité du référent.
L'objectif est qu'une personne accompagne l'enfant à son arrivée ou lors de son passage dans un nouveau groupe et reste l'interlocuteur privilégié de sa famille et de l'équipe. Cependant l'enfant a la possibilité d'entrer en relation avec tous les professionnels présents.

La professionnelle référente est soucieuse de développer une connaissance pointue de chaque enfant accueillie au sein de ce groupe, et un regard sur la dynamique et l'évolution de ce même groupe. En collaboration avec l'Educateur de Jeunes Enfants de la section, elle assure voire supervise les adaptations. Elle travaille en partenariat étroit avec l'Educateur de Jeunes Enfants qui partage avec elle les observations et actions qu'il mène quotidiennement.

Elle est un **repère tant pour les enfants, que pour leurs parents, que pour les professionnels de la structure**. Elle est **celle à qui l'on se réfère** principalement en termes de connaissance des enfants du groupe. Elle transmet des informations à l'équipe de direction, alerte si besoin sur une situation.

3.1.5. Un cadre horaire souple

Dans le souci de favoriser le temps passé en famille, et de contribuer au respect du rythme de chaque enfant et de ses parents, les équipes des Petits Chaperons Rouges ont souhaité ne pas déterminer de créneaux horaires de possible arrivée des enfants à la crèche et de départ de la crèche.
Il est juste demandé aux familles d'éviter, dans la mesure du possible, de se rendre à la crèche au cours de la période horaire correspondant au déroulement des repas. Et ce afin de ne pas déranger les enfants pendant leur temps de déjeuner.

Si un enfant et un parent arrivent à la crèche au moment du repas, la directrice ou directrice adjointe se charge de leur accueil avant de passer le relais aux professionnels concernés.

3.1.6. Des rencontres Professionnels-Parents

Que ce soit pour échanger sur le vécu de leur enfant à la crèche voire à la maison, ou pour aborder des questions très précises liées au développement de leur enfant, ou encore d'autres thèmes, les familles sont invitées à prendre rendez-vous avec la Directrice (et/ou la Directrice adjointe) afin d'organiser une rencontre posée.
Dans ce même état d'esprit, la Directrice (et/ou la Directrice adjointe) n'hésitera pas à solliciter les parents d'un enfant pour une rencontre. Des rencontres qui sont l'occasion d'apprendre à mieux

connaître les enfants, leurs habitudes, leurs univers, et ainsi, de travailler à leur garantir un accueil adapté et de qualité.

Des réunions d'informations et à thèmes sont organisées au cours de l'année.
Ces rendez-vous entre professionnels et parents sont l'occasion d'échanger sur le projet pédagogique, de partager des points de vue, de témoigner d'expériences, de recueillir des éléments de compréhension de ce que peut vivre l'enfant, et d'envisager des démarches communes.

3.2. Respecter le rythme de chaque enfant

3.2.1. A propos des repas

i. Du côté des bébés

L'enfant peut toucher, manipuler la nourriture. **Le temps du repas est un possible moment de découverte et d'expérimentation** voire de jeu. Cependant, si le jeu prend le pas sur « se nourrir », nous reprécisons tranquillement à l'enfant concerné le cadre de ce moment.
Nous sommes attentifs à **respecter le rythme, les goûts et l'appétit de l'enfant. Sous aucun prétexte nous ne forçons l'enfant à manger.**

Il est **important que l'enfant puisse bouger à sa guise, prendre des initiatives, participer à son repas, agir**. Aussi, sommes-nous sensibles au confort des enfants tout comme à notre propre « installation ».
Pour les plus grands des bébés qui mangent à table, nous nous assurons que leurs pieds sont bien en contact avec le sol. **De bons appuis favorisent une certaine liberté de mouvement**.

ii. Du côté des plus grands

L'utilisation de la salle de bain pour **se laver les mains**, et l'arrivée à table se fait **par petits groupes**.
C'est un **moment important dans la conquête de l'autonomie, et les apprentissages** : remonter ses manches, faire fonctionner le robinet, se savonner les mains, les rincer, etc.
Au préalable, un professionnel a pris le temps d'installer les tables et les chaises, et le plateau « repas » avec tout le matériel nécessaire afin d'éviter d'inutiles déplacements.

Chaque enfant est invité à s'asseoir à sa place, repérable grâce à **un signe-repère** qui lui correspond. La disposition des enfants à table a été pensée bien en amont par le professionnel, en fonction de la connaissance qu'il a développé des enfants, et dans le souci de garantir la convivialité de ce moment de repas.

Chaque professionnel se rend disponible, il veille à accompagner et soutenir les enfants tout au long de ce temps de repas. Grâce à un matériel adapté et une démarche pédagogique réfléchie, ces derniers ont ici aussi l'occasion de démontrer leurs compétences en se servant eux-mêmes d'eau et autres mets proposés.
S'il propose aux enfants de goûter aux différents mets, jamais il ne force un enfant à manger ou à boire. Pour éveiller le plaisir de manger, l'envie de découvrir et goûter les mets variés concoctés par la cuisinière, le professionnel attire l'attention des enfants sur la « beauté » des plats, les couleurs et le fumet des aliments. **Il met des mots sur ce plat qui leur est présenté, invite les enfants à exprimer leurs impressions**.

Une fois le repas terminé, les enfants sont invités à se laver les mains et le tour de la bouche au moyen d'un gant mouillé, puis chacun leur tour à porter leur gant et leur serviette dans la panière à linge sale. Le professionnel les aide à se débarbouiller en veillant toujours à ne pas faire violence à l'enfant. **Il accompagne par la voix (en nommant les parties du visage à nettoyer, par exemple), puis par le geste si besoin**.
Les enfants participent à la mise de table et à la desserte de la table.
Un espace de "desserte" est mis en place à cet effet.

3.2.2. A propos du sommeil

Bâillements, irritabilité, besoin pressant de son doudou, yeux frottés avec insistance, pouce suçoté avec frénésie, etc. Tant de signaux qui nous permettent (en plus de notre connaissance du rythme de chaque enfant) d'inviter les enfants au sommeil au moment opportun. Nous annonçons à l'enfant concerné, que nous l'emmenons à la salle de soins pour l'aider à se préparer au coucher. Nous n'oublions pas de lui proposer son doudou, et sa tétine s'il y a lieu.

En ce qui concerne les + grands, l'arrivée dans l'espace de repos, se fait en petit groupe, afin de prévenir toute excitation et de favoriser l'endormissement dans de bonnes conditions. Le professionnel invite et aide les enfants à s'installer confortablement dans leur lit placé sous leur signe-repère.

L'accompagnement au sommeil est un moment important. Le professionnel se veut donc présent, sécurisant, rassurant, à l'écoute de chaque enfant. Pour certains, le sommeil vient rapidement et sereinement. D'autres ont besoin de beaucoup plus de proximité, d'attention. Pour chacun une réponse individualisée en fonction de son besoin, de son état, de son vécu, de ses rituels et habitudes (tenir la main, câliner, être assis à côté, prendre dans les bras, parler des mots doux, etc.).
Avant d'entrer dans un espace de repos, le professionnel tapote avec douceur à la porte afin de prévenir les enfants éventuellement réveillés, de son entrée.

Le professionnel laisse à l'enfant réveillé tout le temps dont il a besoin pour « émerger ». Il protège également le sommeil des enfants encore endormis. Une fois l'enfant prêt à se lever, l'adulte l'accompagne sans précipitation jusqu'à l'espace commun où il est accueilli par d'autres professionnels disponibles. Le professionnel ne lui enlève pas de suite la douillette, afin de ne pas l'extirper trop tôt de ce nid douillet. Ces derniers proposeront par la suite à l'enfant concerné d'aller changer sa couche et de s'habiller. Entre temps, il peut se poser pour jouer, reprendre contact avec le lieu, ses pairs, et les adultes présents

3.2.3. Au sujet des soins corporels, du « change »

Accompagné par un adulte qui se veut attentif, bienveillant et sécurisant, le jeune enfant apprend à prendre soin de son corps, de sa personne. Cela implique de la vigilance de la part de l'adulte, **du respect envers l'enfant dont il prend soin**, d'autant plus lorsqu'il est amené à intervenir directement sur le corps de ce même enfant (il l'aide parfois à s'habiller, le soigne, etc.,…). Ce respect passe par des comportements qui peuvent paraître anodins à première vue, mais ne sont en rien des détails insignifiants (ne pas laisser les portes des salles de bain grande ouverte ; prévenir l'enfant que l'on va intervenir sur son corps, lui demander son accord et négocier si besoin plutôt que d'imposer un contact physique ; etc.)

Ces gestes, ces mises en mots, ces **attitudes respectueuses et prévenante** permettent à l'enfant d'intégrer peu à peu qu'il est bien propriétaire de son corps, et contribuent ainsi à l'apparition du sentiment d'être une personne respectable et respectée à part entière. C'est le rôle de l'adulte que de préserver l'intime jusqu'à ce que l'enfant soit en capacité de le préserver lui-même.
Par rapport au change, nous vérifions en accord avec l'enfant s'il est nécessaire ou non de la remplacer. Nous veillons à ne pas systématiser les soins spécifiques (nettoyage de nez, érythème fessier, etc.) mais plus à proposer une réponse à un besoin repéré.
Prendre soin du corps d'un enfant, c'est d'abord lui garantir un moment de relation privilégiée professionnelle/enfant. Que ce soit par le toucher, le regard, la parole, il est essentiel que nous soyons attentives à rester en contact avec l'enfant dont nous sommes en train de prendre soin. Nous adaptons nos techniques et nos gestes aux mouvements et initiatives de l'enfant.
Nous observons donc le comportement de l'enfant durant le change, et ne le brusquons surtout pas. Au contraire, nous l'invitons à se détendre à l'aide de mots, de gestes patients, d'un contact doux et rassurant.

Nous prenons en considération où en est l'enfant dans son développement :
Aussi, nous n'installons pas un enfant dans une position qu'il ne sait pas adopter par lui-même :

- d'une part parce qu'il n'est pas prêt physiquement à rester dans cette position, qui risque plus de générer de l'inconfort ou une chute, que de l'aider à prendre confiance en lui
- d'autre part, parce qu'il ne pourra pas se sortir de ce mauvais pas sans l'intervention de l'adulte

L'enfant déjà grand, lui, est en capacité par exemple de sortir de lui-même son bras de sa manche, ou bien d'enfiler sa jambe dans son pantalon, etc.). Le professionnel l'invite à participer à ses soins en nommant, par exemple, les parties de son corps qui vont être chacune leurs tours sollicitées ; il peut également décrire les vêtements de l'enfant. La professionnelle a le souci de permettre à l'enfant d'être actif dans ses soins et non passifs. Elle est là pour accompagner l'enfant dans la conquête de son autonomie.
Les enfants maîtrisant la « station » debout peuvent se laver, se déshabiller et s'habiller ainsi, avec le soutien de l'adulte, ou assis si cela leur convient mieux. Un enfant de 2 à 3 ans ne vit pas obligatoirement bien le fait d'être « allongé » et « manipulé » tel que peuvent le vivre de tout-petits bébés. Petit à petit, les enfants sont également invités à ranger, voire plier leurs vêtements. Prendre soin de soi passe également par le prendre soin de ses affaires.

D'autres points nous semblent importants :
- Avoir à portée de main les vêtements de l'enfant, et tout le matériel de soin nécessaire en quantité suffisante.
- S'interdire toute parole péjorative à l'adresse de l'enfant (par exemple, « qu'est-ce que tu sens mauvais ! », ou encore « Tu n'es pas très adroit », etc.)
- Coiffer, mettre de la crème « sent bon », sont tant d'attentions qui contribuent à permettre à l'enfant de se forger une image positive de lui-même.
- Valoriser sa participation, pointer les progrès, les efforts produits

3.3. « Jouer »

Au cours de la journée, les professionnels prennent le temps de disposer jouets et jeux. Une disposition réfléchie, qui invite au jeu et permet à l'enfant d'entrer de suite en activité s'il le souhaite : par exemple dans l'espace des « grands », les animaux de la ferme sont mis en valeur dans la ferme, les voitures prêtes à vrombir sur le tapis de route ou garées dans le garage, les poupées sont joliment habillées et non débraillées ou à moitié nues ; un bâtiment est en cours de construction à proximité de la panière d'éléments de construction, sur la cuisinière un plat est en train de mijoter pas très loin d'un panier de fruits, les rails sont montées et le petit train en bois sur le point de démarrer, quelques livres sont ouverts et n'attendent que d'être dévorés des yeux, etc.

Les professionnels sont attentifs à l'état des espaces de jeux autant qu'à l'état du groupe. Lorsque trop de jeux jonchent le sol, que dès lors le jeu n'est plus possible, il n'hésite pas à inviter individuellement et collectivement les enfants à ranger, et prend part à cette activité importante. Ranger induit entre autre des espaces de rangement facilement repérables par les enfants.
Lorsque l'effervescence du groupe ne permet plus de jouer sereinement, le professionnel n'hésite pas à organiser un retour au calme, soit par un moment de rangement, une histoire ou autre.

Nous ne montrons pas à l'enfant ce qu'il « serait censé faire avec tel ou tel jouet, ou de tel ou tel jouet ». Nous n'empêchons pas non plus l'enfant de détourner la fonction première d'un objet. Nous sommes attentives à laisser la créativité de l'enfant prendre forme.
Nous ne plaçons pas systématiquement de jouet entre les mains de l'enfant. Ils vont d'eux même explorer avec grand plaisir, les panières de jouets mises à leur disposition, et se servent quand, et comme bon leur semble. Il peut arriver que nous « entrions » dans le jeu de l'enfant, le plus souvent d'ailleurs quand nous y sommes invitées par l'enfant. Nous devenons alors de possibles partenaires de jeu mais nous veillons à ne pas imposer nos jeux et à respecter les initiatives de l'enfant. Avant tout, les professionnels prennent le temps d'observer les enfants jouer et d'apprendre ainsi à les connaître.

La mise à disposition de tapis individuels ou autre espace individuel de jeu permet aux enfants de repérer et délimiter leur espace de jeu du moment, et celui des autres. Les professionnels peuvent

ainsi plus aisément travailler sur « respecter l'espace et le jeu des autres » et »faire respecter le sien », et « garantir un espace de jeu individuel aux enfants qui le souhaitent ».
Préserver le jeu d'un enfant, c'est veiller à ce que le moment de jeu en cours ne soit pas interrompu contre la volonté de l'enfant qui joue. Cela passe par la mise en place et le rappel de règles de vie connues des enfants, par des dialogues, des sensibilisations et par une vigilance continue et bienveillante des professionnels.

En ce qui concerne des activités plus spécifiques, nous en proposons en fonction de notre disponibilité, de celle des enfants ainsi que de leurs centres d'intérêts et des observations que nous menons.
En effet, des ateliers organisés par les professionnels sont accessibles aux enfants qui le souhaitent : ateliers manipulations et transvasements, ateliers expressions et traces, ateliers découverte et confection d'instruments de musique, et autres.

Un atrium, réservé plus particulièrement aux activités psychomotrices, ainsi qu'un espace jeux d'eau accueillent régulièrement les enfants des groupes des « Moyens » et des « Grands » et plus ponctuellement les bébés prêts à s'aventurer à l'extérieur de leur section.

Le jardin est également un espace que les enfants apprécient d'explorer quotidiennement. Ils peuvent y crier, courir, sauter, grimper, utiliser porteurs, vélos ou patinettes, structures à grimper ou sable, lancer des ballons en toute sécurité.

Nous faisons parfois appel à des intervenants extérieurs dans le cadre de projets mûrement réfléchis en équipe et en adéquation avec le projet éducatif (éveil musical, ferme pédagogique, spectacles et autres).

3.4. Reconnaître et accueillir les émotions de l'enfant

Le jeune enfant fait rarement la distinction entre « avoir envie » et « avoir besoin » : « J'en ai envie donc j'en ai besoin ». Au cours de cette période, il se heurte à une multitude de « non ». Des « non » bien souvent vécus comme des refus de satisfaire ses besoins, et comme des barrières à l'exploration d'un monde sur lequel il éprouve le besoin légitime d'exercer sa maîtrise et son emprise.
De plus, bien que s'employant en permanence à conquérir son autonomie, le jeune enfant ne dispose pas encore d'une habileté suffisamment développée et aboutie pour lui permettre de faire tout, tout seul. Et ne pas pouvoir faire tout, tout seul, peut générer chez lui un sentiment d'impuissance difficilement supportable qui se traduit presque aussitôt par des manifestations de colère mêlée de chagrin. Ces démonstrations ne sont en aucun cas des caprices mais bien l'expression d'émotions fortes qui submergent le jeune enfant.
Le rôle de l'adulte n'est pas de porter un jugement sur l'enfant concerné, ni de le réduire à un acte en le qualifiant « d'enfant coléreux » ou « d'enfant capricieux ». Le rôle de l'adulte est d'aider l'enfant à mettre des mots sur ce qu'il vit, à en formuler si celui-ci n'y parvient pas.

Ainsi, l'adulte permet à l'enfant non seulement d'identifier des émotions, de surmonter sa frustration, mais également de dédramatiser en douceur la situation sans nier la colère et le chagrin qu'elle a pu causer. La colère, la tristesse sont des émotions légitimes au même titre que la joie. Cette reconnaissance des émotions de l'enfant est indispensable à la construction d'un lien privilégié et sécurisant.

Certes, il est important que l'adulte sache fixer clairement des limites à un jeune enfant. Et il est tout aussi important que ces limites soient adaptées aux tout petits afin qu'elles puissent prendre sens pour eux. « Il n'est pas permis de faire du mal aux autres », et « il n'est pas permis de se faire du mal à soi ni de se mettre en danger » sont des limites pertinentes et progressivement entendables pour des jeunes enfants. Les jeunes enfants ont besoin de beaucoup de temps pour intégrer les nombreux codes et règles qui vont leur permettre de devenir des êtres dits « sociables ». Cet

apprentissage au quotidien exige beaucoup de patience, de bienveillance et de compréhension de la part des adultes qui prennent soin des jeunes enfants.
Et si la frustration participe au « grandir » de l'enfant, il n'est nul besoin d'en provoquer ni d'en cumuler inutilement. Les jeunes enfants accueillis en crèche ont déjà à surmonter l'expérience délicate et frustrante de la séparation d'avec leur famille et leur espace de vie familial.

Et puis travailler avec des jeunes enfants implique plus que jamais d'être attentif à son attitude et à sa posture. En effet, accepter un enfant, le reconnaître, passe par la façon de l'aborder. D'évidence, l'adulte va passer beaucoup de temps accroupi ou agenouillé afin d'éviter à l'enfant de s'adresser à des jambes, mais également pour que la parole de l'adulte puisse s'accompagner de regards, sourires, gestes qui sont autant d'outils de communication et de marques d'intérêt.

3.5. Des professionnels réflexifs

Dans le but d'évoluer, de progresser et de proposer des accueils de qualité aux enfants et à leurs familles, les professionnels ont besoin de se poser, et de se réunir pour réfléchir à leurs pratiques et leurs démarches professionnelles.

A cet effet, plusieurs espaces sont mis en place :

- **Des temps d'Analyse des Pratiques Professionnelles** : Temps d'échanges sur les pratiques professionnelles. Ils sont encadrés par le psychologue de la crèche qui permet aux professionnels de prendre du recul par rapport à des situations, de formuler des hypothèses, de s'approprier des connaissances dites théoriques afin de pouvoir les réinvestir de façons adaptées sur le terrain.

- **Des réunions d'équipe de section** destinée à faire le point sur l'organisation de l'équipe, à harmoniser les pratiques professionnelles, à s'adapter à l'évolution des enfants, et à prendre des décisions sur des modifications de l'aménagement de l'espace.

- **Des réunions pédagogiques** consacrées à l'élaboration et à l'écriture du projet pédagogique de la crèche.

- **Une journée pédagogique annuelle** est organisée afin de travailler un thème précis.

- **La formation continue** : Chaque année, les professionnels sont invités à formuler des souhaits de formation. Ces demandes sont examinées par l'équipe de direction, puis communiquées au service formation des Ressources Humaines.
  Des formations collectives sont aussi envisageables au regard d'un projet précis d'équipement.

LE PROJET CRECHES FAMILIALES SATELLITES

1 - Rappel du Projet

Annexe1 : **Le projet crèche satellite**

Les assistantes maternelles sont rattachées à des « crèches satellites », implantées au sein de multi-accueil.

Les crèches sont choisies en fonction de la proximité du domicile des assistantes maternelles et des crèches collectives, elles peuvent accueillir 1 à 2 assistantes maternelles.

Pour autant, le projet prend en compte la spécificité de l'accueil familial, tout en créant des passerelles vers l'accueil collectif.

Les enfants sont accueillis au quotidien au domicile de l'assistante maternelle, il est prévu que l'assistante maternelle vienne à la crèche avec les enfants dont elle a la charge une fois par semaine en moyenne.

Elle travaille en équipe et participe aux ateliers avec les auxiliaires de puériculture et les éducatrices de jeunes enfants ; elles peuvent échanger sur les pratiques professionnelles, apprendre à respecter le travail de chacun et accepter les différentes approches de l'enfant.

L'enfant et ses parents font partie de la crèche, au même titre que les autres parents.

Un premier échange se fait lors de l'inscription avec visite des locaux, présentation de l'équipe et du projet par le responsable de l'établissement.

Dans un premier temps, l'enfant est accueilli au domicile de l'assistante maternelle, pour lui permettre de s'adapter et de créer des liens. Ensuite une adaptation progressive se fera à la crèche.

2 - Bilan

2.1 Bilan quantitatif

L'objectif était de mettre en conformité les agréments avec la réalité de l'accueil

Nom de la structure	Agrément	au 01/07/2009		au 31/08/20009	
		Nombre d'assistantes maternelles	Nombre d'enfants pouvant être accueillis au regard des agréments	Nombre d'assistantes maternelles	Nombre d'enfants pouvant être accueillis au regard des agréments
BABY SYMPHONIE	9	0	0	0	0
LES CONTINES	9	0	0	1	0
CACHE CACHE	9	2	6	2	6
LOU RIGAOU	60	16	42	9	24
TOTAL	**87**	**18**	**48**	**12**	**30**

	Objectif SEPTEMBRE 2009			SITUATION A SEPTEMBRE 2010		
Nom de la structure	Agrément PMI	Nombre d'assistantes maternelles présentes	Nombre d'enfants pouvant être accueillis au regard des agréments	Agrément PMI	Nombre d'assistantes maternelles présentes	Nombre d'enfants pouvant être accueillis
LES CONTINES	4	2	4	4	1	3 ➔2 *(un enfant de mois pour l'instant : soit 2)*
CACHE CACHE	6	2	6	6	2	6
TOM POUCE	2	1	2	2	0	0
LES ENFANTS DU WALLON	6	2	6	6	2	6➔5 *(un enfant de mois pour l'instant : soit 5)*
LES BOUT'CHOUS	2	1	2	2	1	2
POM D'HAPPY	6	2	6	6	1	3
BERLINGOT	5	2	5	5	1	3
TOTAL	**31**	**12**	**31**	**31**	**8**	**23➔21**

Malgré nos recherches actives, y compris en partenariat avec le relais d'assistantes maternelles, nous n'arrivons pas à ce jour à recruter sur la ville d'Aix en Provence. Des assistantes maternelles pouvaient être intéressées mais hors de la ville.

2.2 Evaluation qualitative

Le projet	Bilan
Les objectifs **Pour les familles :** • Accueil souple et modulable des enfants de 0 à 3 ans chez des assistantes maternelles, en fonction des besoins des parents et parfois des difficultés des enfants. • Horaire d'accueil de 7h30 à 18h30 avec des possibilités d'accueil avant 7h30 et après 18h30	• Certaines familles ont pu être accueillies jusqu'à 19h. Pas d'accueil avant 7h30 cette année • Deux enfants accueillis au MAC sont passé au MAF • Un enfant accueilli au MAF et passé au MAC de rattachement
Pour les assistantes maternelles : Garantir la reconnaissance du métier d'assistante maternelle, en les accompagnant, (soutien de l'équipe du MAC, regroupements, etc…) et en leur proposant des activités spécifiques Les assistantes maternelles travaillent en équipe et participent aux ateliers avec les auxiliaires de puériculture, elles peuvent ainsi partager sur les pratiques professionnelles, apprendre à respecter le travail de chacun et accepter les différentes approches de l'enfant.	• Les assistantes maternelles ont participé aux différentes fermetures anticipées du MAC, et parfois à des réunions de section traitant de la pédagogie, de l'hygiène et de la sécurité. • Echanges et participation avec les professionnels de la crèche autour d'activité d'éveil proposé aux enfants • Encadrement de l'EJE de jeunes enfants autour de la découverte de nouveaux ateliers • Certaines assistantes maternelles ont eu l'occasion lors de leur venu au MAC de bénéficier de l'accompagnement de l'animatrice art plastique ou de l'animateur éveil musicale

Le projet	Bilan
Les objectifs **<u>Pour les enfants :</u>** Socialisation des enfants grâce à l'accueil en collectivité et développement des compétences pédagogiques de l'assistante maternelle: L'accueil à la crèche est prévu une fois par semaine en moyenne.	• Une demi-journée par semaine l'assistante maternelle vient au MAC ; cette demi-journée est fixe afin que l'accueil des enfants soit organisé. L'EJE est à ce moment là disponible pour l'assistante maternelle. En fonction d'événements particuliers organisés au MAC (fête, intervenant, …) l'assistante maternelle peut venir une deuxième demi-journée.
<u>Améliorer l'accueil de l'enfant</u> : • Accueillir l'enfant avec des référents au sein du MAC • Accueil à la crèche collective lors des congés, réunions ou formation des assistantes maternelles, avec une référente mise en place pour chaque enfant et pour chaque assistante maternelle. • L'adaptation des enfants à la crèche collective est ainsi anticipée et les enfants peuvent passer d'un mode d'accueil à l'autre sans stress	• Chaque enfant a une référente au MAC, il fait donc partie d'un groupe d'enfants. La professionnelle veille à rencontrer chaque famille individuellement. L'assistante maternelle accompagne l'enfant durant son adaptation, c'est l'occasion pour elle d'avoir un temps d'échange privilégié avec la référente de ce dernier. • L'assistante maternelle a également une référente EJE au MAC qui est attentive à se rendre disponible lorsque l'assistante maternelle est au MAC. • Les enfants ont été accueillis régulièrement sans l'assistante maternelle au Mac durant les congés, les formations de cette dernière. Les parents étaient rassurés de savoir que les enfants étaient dans un environnement familiers.
Intervention précoce possible d'une équipe pluridisciplinaire de la crèche si besoin, soit : Psychomotricienne , Psychologue, Médecin de la crèche	• Le médecin de la crèche voit les enfants en visite d'admission avec l'un des deux parents puis ensuite une à deux fois avec l'assistante maternelle dans les locaux de la crèche. • Dans certain cas la psychologue de la crèche s'est rendu au domicile de l'assistante maternelle afin d'observer l'enfant au domicile de l'assistante maternelle ou pour échanger avec cette dernière autour des pratiques professionnelles. • Au MAC quand cela s'est avéré nécessaire la psychomotricienne a rencontré l'assistante maternelle pour l'aider quant à la prise en charge de l'enfant.

2 Contenu du projet :	Bilan
➢ **Pilotage**	
Une coordinatrice est responsable de l'organisation globale de ce dispositif. Elle est l'interlocutrice des directrices. Elle est également joignable en cas de difficultés par les parents et les assistantes maternelles.	• Dans un contexte bien précis *(absence ponctuelle de la directrice)* la coordinatrice a été jointe par les assistantes maternelles. • La coordinatrice accompagne les directrices, des échanges réguliers ont lieu, des visites au domicile de l'assistante maternelle ont été organisées
Création d'une instance de pilotage et de suivi (*cf. point 4 : évaluatio*n) pour accompagner le projet.	• Bilans réguliers faits entre Christel Baumet et Sophie Véret
➢ **Prise en compte de la spécificité de l'accueil familial**	
Un accompagnement est spécifiquement prévu pour les assistantes maternelles :	
- Visite de la directrice ou d'une EJE au moins une fois par mois et selon les besoins et les demandes.	• La directrice ou l'EJE référente de l'assistante maternelle se rend au domicile de l'assistante maternelle une fois en moyenne par mois. durant cette année de mise en place du projet, les visites ont été plus rapprochées.
- Désignation de personnes ressources au niveau du MAC pour développer l'échange de pratiques professionnelles.	• Dans chaque structure une EJE est la référente de l'assistante maternelle ; cette dernière est attentive à faciliter l'intégration de l'assistante maternelle à la crèche.
- Présence, une fois par semaine en moyenne, au sein du MAC de référence, avec les enfants et chaque fois que c'est possible en regroupant les assistantes maternelles	• Un regroupement est organisé une demi-journée par semaine au MAC ; cette demi journée est fixe. • En fonction des projets spécifiques de la crèche, l'assistante maternelle s'est rendue une deuxième demi-journée à la crèche
- Regroupements des assistantes maternelles **autour d'une activité encadrée** :	• La majorité des assistantes maternelles se sont rendus une fois par semaine à l'atelier Baby gym
- . un lieu de regroupement (ex lou rigaou) maternelles.	• Un groupe d'assistante maternelle s'est regroupé dans les locaux de l'ancienne crèche familiale autour d'une activité musicale. Cette activité était encadrée par un intervenant musique
- La coordinatrice et la psychologue organisent **une réunion mensuelle** avec les assistantes maternelles pour échanger sur les particularités de leur travail à domicile et de leur intégration dans les crèches	• Une réunion mensuelle a été organisée par la psychologue et la coordinatrice référente du projet. Ces réunions ont permis d'échanger sur la mise en place du projet, la place de l'assistante maternelle au MAC, l'accueil des enfants… au MAC.

2 Contenu du projet :	Bilan
➢ **Au niveau des MAC** :	
➢ Réévaluation du budget de la crèche collective.	• Un budget supplémentaire par enfant a été attribué au MAC.
➢ Formation des directrices sur les éléments de paie spécifiques aux assistantes maternelles.	• La coordinatrice et l'ancienne directrice de la crèche familiale ont formé les directrices aux différents éléments de paie. Après un an de fonctionnement les directrices sont autonomes.
➢ **Programmation des visites de la directrice** (ou d'une éducatrice de jeunes enfants) au moins une fois par mois et selon les besoins et les demandes.	• Directrice ou EJE référentes se sont rendu au domicile de l'assistante maternelle au minimum une fois par mois
➢ Le projet demandant une organisation supplémentaire, **un temps de détachement** pour accompagner au mieux les assistantes maternelles, les parents et les enfants sera nécessaire, (à évaluer).	• Un temps de détachement supplémentaire a été attribué à l'EJE référente. Ce temps a permis notamment de se déplacer au domicile de l'assistante maternelle mais aussi de consacrer du temps à l'assistante maternelle lors de sa venue à la crèche.
➢ Il est souhaitable de choisir une ou deux personnes de référence, au sein de la crèche, qui seront personnes ressources et permettront des repères pour l'assistante maternelle et les enfants.	• Dans chaque structure une EJE est la référente de l'assistante maternelle. En son absence la directrice prend le relais

2 Contenu du projet :	Bilan
➢ **L'accueil des enfants :**	
Dans un premier temps, l'enfant est accueilli au domicile de l'assistante maternelle, pour lui permettre de s'adapter et de créer des liens. Le chef d'établissement ainsi que la (les) personne(s) de référence(s) se rendront, dés cette période, au domicile de l'assistante pour faire connaissance avec celle-ci et les enfants et échanger sur les différentes questions que peuvent se poser les uns et les autres. Ce temps est important pour créer un contact qui permettra de tisser des liens de confiance. En outre, il est primordial pendant ce temps où l'enfant ne viendra pas à la crèche de maintenir le lien avec les parents en étant présent au domicile de l'assistante maternelle.	Les enfants ont été accueillis chez les assistantes maternelles après une période d'adaptation. La directrice et ou l'EJE se sont rendus au domicile de l'assistante maternelle pour rencontrer les parents et échanger sur les questions diverses que peuvent se poser les parents, créer un lien de confiance Dans un deuxième temps, une période d'adaptation a été organisée avec l'assistante maternelle à la crèche en fonction de chaque enfant.

2 Contenu du projet :	Bilan
➢ **L'intégration à la crèche :**	
Nous accueillons les assistantes maternelles et leurs enfants de référence soit la même matinée, ou soit une matinée différente, selon l'organisation de la structure.	Les assistantes maternelles rattachées à une même crèche viennent sur des créneaux différents afin de ne pas surcharger l'effectif de la crèche
Lors de cet accueil, elles participent au fonctionnement de la crèche pour leur permettre de s'ouvrir sur les différentes pratiques professionnelles, tout en restant référentes de leurs enfants, et en respectant le désir de découverte et d'autonomie de chacun. Peu à peu les personnes référentes de la crèche sont investies par l'assistante maternelle, permettant aux enfants un détachement progressif en vue d'une intégration au groupe Ce lien privilégié avec les personnes de références permettra, par la suite, aux enfants de venir à la crèche sans l'assistante maternelle en toute sécurité lors des absences de celle-ci ou dans une évolution de mode de garde à la demande de la famille.	Les assistantes maternelles ont participé au fonctionnement des différentes sections en fonction de l'âge des enfants qu'elles accueillent. Ces temps furent l'occasion de partager des ateliers d'éveil avec l'EJE et les professionnels référents mais aussi de se sensibiliser à la prise en charge des enfants en crèche en fonction de leurs besoins. Petit à petit, les enfants se sont détachés de l'assistante maternelle et ont passé de plus en plus de temps avec l'auxiliaire de référence
Les moyens de transmission de la demi-journée passée à la crèche et au domicile de l'assistante maternelle restent identiques à ceux utilisés sur la structure (feuille de rythme des bébés et des plus grands).	Les cahiers de transmissions comportent dans chaque section une feuille pour les enfants accueillis chez l'assistante maternelle au même titre que les autres enfants de la crèche.
L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire (EJE, IDE, AP, AASF, agents de service), ainsi que les intervenants (psychologue, médecin, psychomotricienne, musicien, peintre) sont disponibles pour accompagner l'assistante maternelle dans ses questionnements sur l'accompagnement de chaque enfant et de sa famille.	Les assistantes maternelles ont pu bénéficier de l'accompagnement de plusieurs professionnels en fonctions de leurs demandes et de celle de la directrice de la crèche

2 Contenu du projet :	Bilan
➢ **Réunions :**	
Les assistantes maternelles participent aux réunions de la crèche collective sur proposition du responsable d'établissement selon les thèmes et à leurs demandes.	Des réunions sont organisées à la crèche tous les deux mois environ avec la directrice, l'EJE, les référents des enfants et la psychologue de la crèche
Une coordinatrice est responsable de l'organisation globale des crèches satellites et sera à l'écoute des différents partenaires ; directrices, assistantes maternelles et parents.	La coordinatrice est restée disponibles pour les différents professionnels
A ce titre, la coordinatrice et la psychologue organisent une réunion mensuelle avec les assistantes maternelles pour échanger sur les particularités de leur travail à domicile et de leur intégration dans les crèches collectives.	Une réunion mensuelle a été organisée par la coordinatrice et la psychologue référents ; ces réunions furent l'occasion cette année d'échanger notamment sur l'intégration des assistantes maternelles à la crèche mais également sur l'intégration des enfants et de leur familles. Des sujets d'ordre pédagogique et éducatif ont été l'occasion de nombreux échange.
➢ **Les échanges entre les deux modes d'accueil :**	
Il est important de favoriser les liens entre la crèche et les assistantes maternelles, cet échange doit se faire dans les deux sens.	Tout au long de l'année, les assistantes maternelles et les équipes de crèche ont travaillé à créer un lien entre eux
Des échanges de jouets, de livres entre les enfants de la crèche et ceux des assistantes maternelles pourront se faire afin de renforcer la relation.	Des échanges de jouets et des livres ont été fait permettant ainsi une plus grande diversité
Les assistantes maternelles participeront, à leur rythme, aux différents projets extérieurs (sorties, bibliothèque…).	Pas de projet extérieur organisé cette année pour les crèches de rattachement des assistantes maternelles
Les assistantes maternelles participeront à l'élaboration des projets des différentes fêtes tout au long de l'année.	Chaque fêté organisée à la crèche fait partie d'un projet défini en équipe, les assistantes maternelles ont pu prendre part à ces projets quand elles le souhaitent
➢ **Les parents :**	
Le jour où l'enfant viendra sur la crèche, nous invitons les parents l'accompagner le matin afin de renforcer la relation avec la crèche.	Les parents viennent une fois par semaine à la crèche accompagner leur enfant le matin. Ces rencontres ont permis de renforcer le lien et de faire découvrir aux parents l'environnement dans lequel est accueilli leur enfant. Des échanges entre les professionnels de la crèche et les parents ont permis que ces derniers laissent leur enfant en toute sérénité
Nous les convions également à toutes les fêtes organisées lors de l'année afin de favoriser les rencontres avec les autres parents et enfants.	Plusieurs parents ont participé à des moments festifs à la crèche ;
Nous leur proposons une participation aux réunions de parents et réunions à thème afin d'échanger, de débattre sur différents sujets.	La majorité des parents ont participé aux réunions d'information de début d'année ainsi que pour certains d'entre eux aux réunions à thème proposées par l'équipe de la crèche

3 - Perspectives

- Difficulté de recruter des assistantes maternelles. Réfléchir à un nouveau projet
- Travail avec les assistantes maternelles sur l'élaboration d'un projet pédagogique
- Réflexion autour d'un projet musique

Les assistantes maternelles peuvent se regrouper **autour d'une activité encadrée** :

- activité bibliothèque *(une fois par mois environ)*
- baby gym *(une à deux fois par semaine, en demi-groupe)*